

Le québécois : "lū quibēkiēñ"

Il y a une ethnie québécoise malgré que le Québec ne soit pas l'héritier d'un seul empire colonial démocratique mais de l'empire français et de l'empire britannique, mais le Québec est la fusion entre la culture britannique et la culture française.

Les seules ethnies qui résultent du colonialisme sont d'abord l'ethnie afrikaans, l'ethnie québécoise, l'ethnie américaine, l'ethnie canadienne, l'ethnie caldoche, l'ethnie moldave, l'ethnie australienne et l'ethnie hébreu d'Israël.

Le Québec doit être un État souverain indépendant et non pas une province canadienne. Le Québec doit être une république souveraine membre du Commonwealth britannique. Maison de Hanovre, maison royale germano-britannique qui régna sur la Grande-Bretagne puis sur le Royaume-Uni de l'avènement de George Ier, en 1714, jusqu'à la mort de la reine Victoria, en 1901. Les premiers souverains de la maison de Hanovre sont allemands ; George Ier, qui ne parle pas anglais, réside le plus souvent à Hanovre.

Maison de Windsor, maison royale germano-britannique qui règne sur la Grande-Bretagne puis sur le Royaume-Uni depuis 1901. Windsor est une famille royale germano-britannique, à l'origine appelée Saxe-Cobourg-Gotha, nom de la famille royale de Grande-Bretagne, adopté en 1917 par proclamation du roi George V, d'après le nom de l'une de ses résidences, le château de Windsor. Avant l'adoption du nom de Windsor, la famille royale britannique s'appelait Saxe-Cobourg-Gotha, par suite de l'union de la reine Victoria avec l'un de ses cousins allemands, le prince Albert.

L'« association des communautés autonomes composée de la Grande-Bretagne et de ses dominions » est définie lors de la conférence impériale de 1926. Elle est officialisée en 1931 par le statut de Westminster, qui consacre la fin de l'Empire et la naissance du British Commonwealth of Nations (« Communauté britannique de nations »). Celui-ci réunit les anciens dominions devenus indépendants et librement placés sous allégeance à la Couronne britannique, le souverain britannique restant le symbole de leur unité.

Le Canada a été reconnu État indépendant par la Couronne britannique en 1931.

L'ethnie québécoise c'est-à-dire l'ethnie quibékienne regroupe seulement tous les québécois qui sont venus en Québec avant le 10 février 1763 et qui ont pour origine pure les ethnies autochtones du Royaume de la France, et qui ont bien sûr pour origine pure seulement les français de souche, les frisons de souche, les néerlandais de souche, les allemands de souche, les bretons de souche, les alsaciens de souche, les basques de

souche, les catalans de souche, les corses de souche, les occitans de souche, les flamands de souche, plus tous les québécois qui sont venu en Québec entre le 1867 et le 1931 et qui ont pour origine pure les ethnies aborigènes du Royaume britannique de la maison de Hanovre et de la maison de Windsor et qui ont pour origine pure seulement les celtes de souche, les germaniques de souche (anglais, frisons, néerlandais, allemands, alsaciens, lorrains ; plus les slaves de souche, les Baltes de souche (lituaniens, lettons) et les scandinaves (danois, suédois, norvégiens, islandais, féroïen).

L'ethnie québécoise doit être appelée l'ethnie quibékienne.

L'ethnie québécoise c'est-à-dire l'ethnie quibékienne, doit avoir pour langue une langue romane québécoise construite pour marquer son indépendance vis-à-vis le français et la francophonie.

L'art traditionnel (les beaux-arts, l'architecture, les musiques, le cinéma, le théâtre, la littérature, les bandes dessinées, les mythologies) de l'ethnie quibékienne, doit être seulement l'art allemand d'avant 1931, l'art frison d'avant 1931, l'art hollandais d'avant 1931, l'art celtique d'avant 1931, l'art sorabe d'avant 1931, l'art Anglo-Saxon (Jute, Angle, Saxon), l'art français nordique d'avant le 10 février 1763 et l'art anglais de souche d'avant 1931. Alors la musique allemande de souche de l'avant 1931 y compris les vieux cantiques allemandes de l'avant 1931, doit être considérée comme une musique quibékienne.

Le quibëkiëñ c'est-à-dire la langue québécoise ou quibékienne, est une langue construite, conçue en 2008 par un francophone « Mohamed Anouar Brahim », dans le but de créer une langue romane propre à l'identité québécoise anglo-française et dans le but de créer une nouvelle langue identitaire pour le Québec. J'ai choisi le nom quibëkiëñ comme nom sous lequel la langue doit être popularisée par la suite.

La grammaire du quibëkiëñ se base sur les règles fondamentales du français standard. Le quibëkiëñ doit avoir une structure qui procède par enchaînement d'éléments de base invariables c'est une langue globalement agglutinante. Par son vocabulaire, c'est une langue construite a posteriori, c'est-à-dire que ses bases sont tirées de langues préexistantes (anglo-normand, guernesiais, jersiais, sercquiais, l'auregnais, chaouin, français tere-neuven, chiac, joul, Magoua, français acadien, français cadien) ; les mots en dérivent ensuite par l'emploi d'affixes et par composition.

Le quibëkiëñ doit être la langue seule officielle identitaire du Québec.

Le lexique quibëkiëñ regroupe seulement tous les mots (sauf les mots équivalent aux mots que j'ai créés) purement celtiques d'origine celtique pure et authentique, et qui existent dans les langues suivantes : « anglo-normand, guernesiais, jersiais, sercquiais, l'auregnais, chaouin, français tere-neuvien, chiac, joual, Magoua, français acadien, français cadien » ; et tous les mots (sauf les mots équivalent aux mots que j'ai créés) purement germaniques d'origine germanique pure et authentique, et qui existent dans les langues suivantes : « anglo-normand, guernesiais, jersiais, sercquiais, l'auregnais, chaouin, français tere-neuvien, chiac, joual, Magoua, français acadien, français cadien » ; et tous les mots (sauf les mots équivalent aux mots que j'ai créés) purement slaves d'origine slave pure et authentique, et qui existent dans les langues suivantes : « anglo-normand, guernesiais, jersiais, sercquiais, l'auregnais, chaouin, français tere-neuvien, chiac, joual, Magoua, français acadien, français cadien » et tous les mots (sauf les mots équivalent aux mots que j'ai créés) purement Baltes d'origine baltes pure et authentique, et qui existent dans les langues suivantes : « anglo-normand, guernesiais, jersiais, sercquiais, l'auregnais, chaouin, français tere-neuvien, chiac, joual, Magoua, français acadien, français cadien ».

Le lexique quibëkiëñ regroupe aussi seulement tout le syntaxe typiquement indo-européen italique propres aux langues suivantes : « anglo-normand, guernesiais, jersiais, sercquiais, l'auregnais, chaouin, français tere-neuvien, chiac, joual, Magoua, français acadien, français cadien » ; plus tous les anglicismes et tous les néologismes du guernesiais, du jersiais, du sercquiais, de l'auregnais, du pennsilfaanisch (Pennsilfaanisch-Deutsch), du chaouin, du français tere-neuvien, du chiac, du français cadien, du Magoua, du français acadien, du joual et des langues d'oïl ; plus tous les québécoisismes de l'anglais, des langues celtiques et de l'allemand.

Alors un mot joual d'origines amérindiennes ou Inuites ou arabe ou mozarabe ou berbère ou sémitique ne peut jamais être un mot quibëkiëñ.

- Il n'y a pas dans le quibëkiëñ de nominatif, ni d'accusatif, ni de génitif, ni de datif, ni d'instrumental ni de locatif ni de vocatif.
- Les adjectifs sauf les adjectifs possessifs ne varient pas selon le genre ni selon le nombre ni selon aucune autre forme.
- Ainsi les noms ne varient pas de leur forme nominative singulière de leur langue celtique ou slave ou germanique ou balte ou romane d'origine, qui est leur unique forme dans le quibëkiëñ.

- Les adjectifs qualificatifs ne varient pas de leur forme nominative singulière masculine de leur langue celtique ou slave ou germanique ou balte ou romane d'origine, qui est leur unique forme dans le quibëkiëñ.
- Et seulement les pronoms, les adjectifs possessifs et les articles peuvent varier selon le genre ou selon le nombre.
- Seulement les adjectifs possessifs, et seulement les adjectifs possessifs qui peuvent varier selon le sujet.
- Les adjectifs surtout les adjectifs qualificatifs doivent toujours se placer avant les noms qu'elles concernent.
- Chaque mot du quibëkiëñ doit s'écrire identiquement comme il se prononce dans sa langue celtique d'origine ou dans sa langue germanique d'origine ou dans sa langue slave standard d'origine ou dans sa langue balte d'origine ou dans sa langue romane d'origine parmi les langues suivantes « anglo-normand, guernesiais, jersiais, sercquiais, l'auregnais, chaouin, français tere-neuvien, chiac, joul, Magoua, français acadien, français cadien ».
- Chaque mot du quibëkiëñ doit s'écrire identiquement comme il se prononce dans sa langue romane d'origine parmi les langues suivantes « anglo-normand, guernesiais, jersiais, sercquiais, l'auregnais, chaouin, français tere-neuvien, chiac, joul, Magoua, français acadien, français cadien ». Alors on peut citer ce mot français « chaise » qui s'écrit dans le quibëkiëñ comme ça : « Shaiz ». Et on peut citer ce mot français « chose » qui s'écrit dans le quibëkiëñ comme ça : « Sheuz ».
- Tout nom qui ne correspond pas à une personne qui a un sexe donné (féminin ou masculin), ou tout nom relatif à une chose ou un objet, doivent être classés comme noms neutres.
- Les mots non celtiques ou non germaniques ou non slaves ou non baltes ou non romane ne sont pas des mots quibëkiëñs, mais quant on écrit parmi des mots quibëkiëñs des mots non celtiques ou non germaniques ou non slaves ou non baltes ou non romane, on doit écrire au début de ces derniers le « èstssét allemande ß ». Alors un mot lituanien ou français ou romane d'origine grecque ou arabe ou albanais ou amérindien ou inuit ne peut pas être un mot quibëkiëñ et doit s'écrire avec le « èstssét allemande ß ».
- Les noms propres ou communs du quibëkiëñ doivent s'écrire avec majuscule au début.

Un mot se forme en ajoutant à un radical des morphèmes invariables signalant chacun un trait grammatical précis :

- **-shen pour les substantifs.**
- **-shiv pour les adjectifs.**
- **-shivli pour les adverbes dérivés.**
- **-shenz pour le pluriel.**
- **Le pluriel (-shenz) est une « -z » qui suit la terminaison du substantif, ce qui donne le terminaison -shenz. L'adjectif ne s'accorde pas en nombre ni en genre avec le substantif auquel il se rapporte.**

Les pronoms:

1-les pronoms démonstratifs quibëkiëñs:

dïs : ceci

dîz : ces ci

deus : cela

deuz : ces la

2-les pronoms personnels quibëkiëñs:

1-les sujets :

Zhe : je

ty : tu

il : il

äl : elle

hit (neutre) : équivalent au « it » anglais

nu : nous

vu : vous

uyû : = Sie (le vous en allemand)

zëi : ils/elles

2-les COD et les COI :

mî : je

tî : tu

lwi : il

lëuy : elle

hit (neutre) : équivalent au « it » anglais

nu : nous

vu : vous

uyû : = Sie (le vous en allemand)

zëi : ils/elles

3-les pronoms possessifs :

mãñ : mon/ta/mes

tãñ : ton/ta/tes

sãñ : son/sa/ses (his)

sãñ : son/sa/ses (hers)

sãñ : son/sa/ses (its)

sãñ : son/sa/ses (his/hers/its)

notrz : notre/nos

votrz : votre/vos

uyôrz : votre/vos

zãñ : leur/leurs

4-les pronoms réfléchis :

me : me

te : te

se : se (singulier : il/äl/hit)

ne : nous

ve : vous

uye : vous (uyû)

ze : se (pluriel : zëi)

• **Les articles :**

1-Articles définis :

le : le

la : la

lu : neutre

lũ : masculin ou féminin ou neutre

lë : les

2-Articles indéfinis :

ãñ : un

ün : une

eñ : neutre

dũ : masculin ou féminin ou neutre

dë : des

• Les adjectifs possessifs :

meñ : mon/ta/mes

teñ : ton/ta/tes

señ : son/sa/ses (his)

señ : son/sa/ses (hers)

señ : son/sa/ses (its)

señ : son/sa/ses (his/hers/its)

notr : notre/nos

votr : votre/vos

uyôr : votre/vos

zeñ : leur/leurs

• Le génitif :

1- En anglais : nomX + 's + nomY

Exemple : friend 's mail

2- En quibëkiëñ : Par exemple (on va utiliser deux mots français (courrier, ami) pour servir d'exemple) :

2-1/ nomX + von + nomY avec article défini

Par exemple : lu amivonkuřië (le courrier d'un ami)

2-2/ nomX + von + nomY avec article indéfini

Par exemple : eñ amivonkuřië (un courrier d'un ami)

2-3/ nomX + van + nomY avec article défini

Par exemple : lu amivankuřië (le courrier de l'ami)

2-4/ nomX + van + nomY avec article indéfini

Par exemple : eñ amivankuřië (un courrier de l'ami)

Il n'y a pas de zéro dans le quibëkiëñ car zéro est un mot d'origine arabe et non pas romane ni celtique ni germanique ni slave ni balte alors on remplace le zéro par le mot quibëkiëñ Nül.

Les verbes se caractérisent par une série de marques qui forment une conjugaison mêlant des valeurs temporelles et modales :

La conjugaison et la grammaire du quibëkiëñ doivent être celui du français standard.

Le particule « ne pas » du français standard est remplacé par « pâ » en quibëkiëñ.

Les nombres quibëkiëñs sont les nombres du joul montréalais tel qu'ils se prononcent.

Le joul est un parler populaire québécois à base de français fortement anglicisé, c'est une langue vernaculaire et populaire du Québec, qui mêle français et anglicismes.

Le quibëkiëñ est une langue romane qui correspond à la version la plus fortement anglicisé du joul, et qui a pour lexique les mots du lexique joul et qui ont pour origine pure le gaulois, le latin, le gallo-romain, le francique, le français, les dialectes d'Oïl, et le breton et qui ont existé avant le 1763, et qui a aussi pour lexique les mots d'origine germanique britannique pure (Anglo-saxon, anglais) et qui ont existé avant 1867, et les mots d'origine celtique britannique (brittonique, gaélique, Picte, écossais, erse, irlandais, gallois, cornique, mannois) et qui ont existé avant 1867, et les mots d'origine italique britannique (anglo-normand), et qui ont existé avant 1867. Et pour la syntaxe et la prononciation du quibëkiëñ, tout doit être le même de la version la plus anglicisé du mot. Et pour la graphie, le quibëkiëñ doit s'écrire comme il se prononce, et il doit pour ça avoir sa manière à s'écrire qui soit une graphie propre à lui et différente de celle du français.

En plus tous les mots qui ne sont pas joul d'origine celtique d'avant 1867 ni germanique d'avant 1867 ni anglo-normande d'avant 1867 ni latine d'avant le 1763 ni

gallo-romaine d'avant le 1763 ni française d'avant le 1763 doivent être écrit avec un « èstssét (ß) » allemand.

Et en quibëkiëñ, on doit nommer la province de Québec par le nom « Quibëkie » et la ville de Québec par le nom « Kebäk ».

En quibëkiëñ les noms communs s'écrivent avec majuscule au début comme pour les noms propres.

Le quibëkiëñ doit se prononcer selon la version la plus anglicisée du mot romane existant et ainsi par exemple « chaise » devient dans le quibëkiëñ « Shaiz » ; « chose » devient dans le quibëkiëñ : « Sheuz » ; « rose » devient dans le quibëkiëñ : « Reuz » ; « thé » devient dans le quibëkiëñ : « Tî ».

Le quibëkiëñ a pour grammaire les règles propres au français standard et à la version la plus anglicisée du joul selon la prononciation phonétique. Mais il ne faut pas trouver dans le quibëkiëñ de nominatif, ni d'accusatif, ni de génitif, ni de datif, ni d'instrumental ni de locatif ni de vocatif.

- **Le son selon l'alphabet phonétique international et puis sa transcription dans le quibëkiëñ :**

/p/ p

/b/ b

/t/ t

/d/ d

/k/ k

/g/ g

/f/ f

/v/ v

/θ/ t (F t)

/ð/ d (Ð d)

/s/ s

/z/ z

/ʃ/ sh (comme le ch français)

/tʃ/ ch (comme le tch français)

/ʒ/ zh (comme le j français)

/dʒ/ j (comme le dj français)

/ts/ c

/R/ ř (Ř ř)

/h/ h

/ks/ x

/gz/ gz

/m/ m

/n/ n

/ŋ/ ng

/ɲ/ ɲ (comme le ɲ français)

/l/ l

/r/ r

/w/ w

/kw/ qu

/kv/ qv

/j/ y (y/y)

/x/ çh (β-Kolçhoz, β-Çhalçha, β-Çhan, β-Çhoysăñ, Loçh, Klâsheçh, Gëilteçht)

/ʎ/ ʎ (comme le ly français)

/ʌ/ à

/e/ ë

/ɪ/ i

/ɒ/ o

/æ/ ä

/ʊ/ u

/ə/ e

/ɔ/ o

/o/ o

/a/ a

/aj/ aɥ

/aw/ aw

/əw/ ew

/əj/ eɥ

/ɑ/ a

/œ/ e

/ø/ e

/ɛ/ ä

/u/ u

/y/ ü / y

/i/ i

/e:/ ë

/y:/ ü / ŷ

/ə:/ ê

/ɔ:/ ô

/o:/ ô

/a:/ â

/ɑ:/ â

/œ:/ ê

/ø:/ ê

/u:/ û

/i:/ î

/ɜ/ e

/ɜ:/ ê

/aɪ/ ai

/ai/ ai

/aʊ/ au

/au/ au

/əʊ/ eu

/əu/ eu

/əɪ/ ei

/əi/ ei

/ɪə/ ie

/iə/ ie

/eə/ ěe

/ɔɪ/ oi

/r/ r (R/r)

/Y/ ü ; y

/õ/ oñ

/ĕ/ añ

/oĕ/ eñ

/õ/ oñ

/ã/ añ

/õ:/ oñ

/ĕ:/ añ

/Ỹ/ üñ / yñ

/ỹ/ üñ / yñ

/ĕ/ ěñ

/ã:/ añ

/õn/ oñn

/ëñ/ äñn

/oëñ/ eñn

/ãn/ añn

/ʎ/ ʎ (comme le y français)

/ʎ/ w̃ (comme le w dans les mots français huile, huit, huitième, lui, huitre (W̃il, W̃it, w̃itiäm, lwi, W̃itr̃)).

L'alphabet quibëkiëñ :

A : /ai/

B : /bi/

C : /tsi:/

D : /di:/

E : /əu/

F : /ef/

G : /gei/

H : /hei/

I : /i:/

J : /dʒei/ (comme le djei française)

K : /kei/

L : /el/

M : /em/

N : /en/

O : /ou/

P : /pi:/

Q : /kju:/

R : /er/

S : /es/

T : /ti:/

U : /ju:/

V : /vi:/

W : /wei/

X : /eks/

Y : /y/

Z : /zed/

ŷ : /ej/

ɲ : /]ei/

ɳ : /eit/

- Le Joul est un sociolecte de langue française issu de la culture populaire québécoise. Depuis que le joul a obtenu une certaine forme de reconnaissance sociale au cours du XXe siècle grâce à certains auteurs et artistes québécois, le terme prend chez certains auteurs une valeur identitaire pour désigner toute forme du français québécois parlée au Québec ou au Canada. Par contre, les francophones de l'extérieur de Montréal récusent le terme joul pour qualifier leur patrimoine linguistique et les linguistes réservent le terme "joul" pour la variété basilectale du français québécois parlé à Montréal.
- Comme partout ailleurs dans le monde où le français est la langue maternelle de la population, il existe au Québec deux formes de langue distinctes: le français écrit, très près du français dit "international", et le français oral, qui est le français québécois proprement dit, plus ou moins marqué selon l'appartenance culturelle et sociale des locuteurs. Le joul en est une variété basilectale ce qui fait que joul en comporte les mêmes caractéristiques.
- Des particularismes et archaïsmes phonologiques, lexicaux et morphosyntaxiques proches de différents parlers de la France au Nord de Bordeaux et à l'Ouest de Paris, caractérisés entre autres par le a " gras " (/a/ postérieur se rapprochant du /ò/ ouvert, par opposition au /â/ antérieur) ainsi que par la diphtongaison (ex. : colère

prononcé /kòlàïr/). Des prononciations comme /mwe/ pour "moi", des locutions conjonctives comme à cause que pour "parce que", ou des expressions comme ramasseux d'sous pour "avare" du français québécois ont une telle origine et étaient plus courante dans les parlers français de France au XVIIe siècle qu'ils ne le sont aujourd'hui.

- Ces particularités s'expliquent par des raisons historiques, les Québécois d'aujourd'hui étant les descendants de colons français arrivés dans le Nouveau Monde pendant l'Ancien Régime, apportant avec eux la koinè urbaine de Paris qui était la langue véhiculaire des voyageurs du XVIIe siècle.
- Le joul se caractérise par :
 - ❖ Emploi d'un vocabulaire largement emprunté à l'anglais (le muffler pour " le silencieux ") ou de tournures empruntées directement à l'anglais (faire sûr pour " veiller à ce que "), appelées anglicismes. C'est cette dernière caractéristique qui est le plus associé au joul quand celui-ci désigne le français québécois basilectal parlé dans l'Est de Montréal. Quand on compare le basilecte de Montréal avec les basilectes de l'extérieur de Montréal (comme par exemple le magoua de Trois-Rivières), on constate que de nombreux anglicismes montréalais sont inconnus ailleurs au Québec ou que les locuteurs ailleurs au Québec en ont une connaissance passive qu'ils ont assimilé à la télévision ou au cinéma.
 - ❖ Comme le français québécois en général, le joul ne s'écrit pas; et quand les linguistes ou les écrivains se mettent à transcrire cette langue orale, ils doivent recourir à des transcriptions phonétiques ou proches de la phonétique.
 - ❖ Le pronom "nous", considéré "pédant" par les joulisants, est absent. Hors du cadre des communications publiques, rares sont les Québécois qui utiliseront le pronom "nous". Le pronom "elle" subit également un traitement particulier. Au singulier, il s'est transformé en "a" ("al" devant un verbe commençant par une voyelle ou un "h" muet: "al aime", "al hache"). Le verbe être est une exception. Il se juxtapose visiblement au verbe "è" ("elle est") de l'italien. Quant au pluriel de "elle", il est assimilé au masculin: "Y sont grands/Y sont grandes".
 - ❖ Le français standard et le joul n'ont pas évolué de la même manière. Par exemple, le proverbe suivant produit un effet étrange, en québécois, puisque "mai" et "plaît" ne riment plus.
 - ❖ Temps du joul :

- a) **Présent** : Comme le français, le joyal utilise surtout l'indicatif présent.
- b) **Passé** : Le joyal n'utilise que le passé composé. Le passé simple est considéré "pédant".
- c) **Futur** : Le joyal n'utilise jamais le futur simple ni le futur antérieur. Il leur préfère la construction à partir du verbe "aller".
- 1) je mangerai = m'a manger
 - 2) J'aurai mangé = m'avoir mangé
- **Historique** : On trouve le terme "joyal" dans les années 1930 et quelques fois antérieurement un peu partout au Canada francophone. Le mot désigne alors avec dérision les locuteurs qui utiliseraient le mot "joyal" au lieu de "cheval", par manque de scolarité, par tradition ou par goût. C'est l'explication qu'avança André Laurendeau, alors éditeur en chef du quotidien Le Devoir, au nom de baptême du parler québécois des années soixante. Par contre, il n'existe aucune preuve que ce mot ait été prononcé exactement de cette façon avant que M. Laurendeau n'écrive et ne popularise le terme, tel qu'entendu beaucoup plus tard dans le feuilleton télévisé Le Temps d'une paix. L'expression "joyal" aurait alors simplement servi à désigner, dénoncer et caricaturer un langage déformé. Une forme courante de la prononciation du mot cheval à l'époque, encore utilisée de nos jours, était "ch'fal". Après des décennies d'autodépréciation où la majorité de la population avait le sentiment que leur langue ne pouvait s'afficher en public, le joyal a fait figure de symbole d'affirmation nationale par l'entremise des pièces de théâtre et des romans de l'auteur Michel Tremblay (avec notamment la pièce de théâtre Les Belles-Sours en 1968), les chansons de l'auteur-compositeur Robert Charlebois (la chanson Fu Man Chu. en 1972 également), les monologues de l'humoriste Yvon Deschamps et les dictionnaires de langue québécoise de Léandre Bergeron. De nombreux films québécois ont aussi contribué à cette affirmation nationale : Deux femmes en or (1970) de Claude Fournier, J'ai mon voyage ! (1973) de Denis Héroux, Elvis Gratton (1985) et Octobre, (1994) de Pierre Falardeau. Certaines émissions de télévision et de radio ont aussi joué un rôle dans les années 1950 (par exemple les feuilletons de télévision Les Belles Histoires des Pays-d'en-Haut et plus tard La Petite Vie).
 - **Aujourd'hui** : Depuis cette époque, les niveaux de langage de la population se sont diversifiés. Le niveau de langue des Québécois, tant à l'écrit qu'à l'oral, s'est modifié à partir de la Révolution tranquille et du Rapport Parent qui a influé sur la mise en place d'un système public d'éducation avec obligation de fréquentation. Aujourd'hui,

le joul demeure présent dans la culture québécoise. Il s'observe à travers la musique, les contes et légendes, à la télévision, à la radio, dans le cinéma et dans les conversations.

- **Controverse** : Certains continuent d'associer le joul à un bas niveau de langue populaire comme le faisait le journaliste André Laurendeau. L'indignation face à ce sociolecte est largement signalée par l'auteur Jean-Paul Desbiens dans son essai *Les Insolences du Frère Untel* (1960), puis par l'auteur Georges Dor dans son pamphlet *Anna braillé ène shot* (1996, en français : " elle en a pleuré un grand coup "). Bien que la période d'affirmation nationale des années 60 ait eu des effets mélioratifs dans les mentalités face à l'oralité, le joul en tant que sociolecte, comme le *ebonics* aux États-Unis d'Amérique, a été trop souvent classé comme une tare linguistique, tant par les universitaires, les écrivains et les journalistes du Québec que par le reste de la francophonie (notamment en France). Toutefois, la nouvelle et large diffusion de ce parler a aussi contribué à l'idée erronée que le joul serait la seule langue du Québec.
- **Le joul comme créole** : La question du créole et de la créolisation du français au Québec, quand elle s'est posée selon l'analyse de Mathilde Dargnat, l'a toujours été à propos du joul, c'est-à-dire à propos de la variété la plus dévalorisée socialement (Lefebvre 1965, Wittmann 1973, Laroche 1975), et la plus susceptible de représenter à la fois un contact de langue et une situation de domination économique et culturelle. Il existe deux grandes tendances définitoires des langues créoles. La première, sociohistorique, définit les créoles comme des langues nées au cours des colonisations européennes des XVII^e et XVIII^e siècles, à partir de formes populaires du français, utilisées dans le contexte des contacts de population au cours de l'esclavage, définition qui exclut toute assimilation entre situation québécoise et situation suggérée pour la genèse d'une créole. La seconde, plus générale, fondée sur le "type" linguistique, voit l'existence des créoles comme un phénomène universel de glottogenèse dans un contexte de contacts linguistiques, définition qui permettrait d'envisager la zone de contact linguistique entre l'anglais et le français comme une zone de créolisation. C'est Henri Wittmann qui pose le plus clairement la question du joul comme créole. Sur la base d'une analyse typologique comparative qui combine des aspects lexico-statistiques et morpho-syntaxiques, il définit le joul comme langue hybride plutôt que comme créole, même s'il leur reconnaît un certain nombre d'analogies d'ordre typologique et sociolinguistique " (1973, p. 83). "L'hybridation

présuppose une situation de diglossie dans laquelle la langue des ancêtres est menacée par une langue de prestige dominante "superordonnée". La créolisation présuppose que la langue des ancêtres "stigmatisée" n'a pas pu résister aux pressions de la langue dominante et que, par conséquent, la langue subordonnée a déjà cédé sa place à la langue superordonnée. Il résulte de l'hybridation un état remanié de la langue des ancêtres dans lequel la langue de pression fait figure d'adstrat. Il résulte de la créolisation un état remanié de la langue dans lequel la langue des ancêtres fait figure de substrat. La distinction entre langue créoles et langues hybrides nous amène tout de suite à supposer que le joul a un bagage génétique autre que celui de la créolisation." (1973, p. 88-89). Plus récemment, Wittmann aborde le sujet du joul comme créole dans les préjugés de la classe littéraire québécoise, notamment chez Georges Dor. Dans la controverse du joul qui opposa les gens qui se sont retrouvés dans la mouvance autour de la revue Parti-Pris (Jacques Godbout, Michel Tremblay, Pierre Vallières) à André Laurendeau et Jean-Paul Desbiens, Dor avait pris le parti de ces derniers. En 1996, il en avait rajouté en démontrant l'existence d'un décalage structurel significatif entre le meneu-meneu national des Québécois et le français scolaire international, écrit et parlé, notamment au niveau de l'expression des équivalents du verbe être. Dor soulève également l'hypothèse que le joul est un créole. En 1997, un groupe de dix linguistes de l'Université Laval, appuyé par dix autres de leurs collègues, avaient attaqué Dor non pas sur la base de ses opinions socio-politiques, mais en déridant l'amateurisme de son analyse linguistique. Wittmann avait défendu la justesse de l'analyse de Dor, notamment en démontrant que, même si le meneu-meneu basilectal des Québécois, joul, magoua, chaouin et autres variétés, n'est pas du créole, il n'y a pas, à l'instar du créole, de verbe être conjugué. Wittmann constate également que le meneu-meneu de Dor n'est pas du joul mais bien du chaouin et que les Québécois de l'extérieur de Montréal sont toujours aussi rébarbatif pour se reconnaître dans le glottonyme joul qu'en 1973.

- Les sacres sont des jurons typiquement québécois qui sont fortement identifiés au français québécois basilectal ou au joul. La majorité des jurons est empruntée au vocabulaire liturgique catholique-romain. La religion ayant été très présente et ayant joué un rôle central du temps de la colonie jusqu'aux années 1970, les Québécois, en ont tiré l'essentiel du vocabulaire qui leur sert de jurons.

Le français est la langue officielle du Québec. Quelque 80 % des Québécois sont de langue maternelle française. L'anglais est la langue maternelle de près de 8 % de la population ; malgré leur déclin démographique, 71 % des Anglo-québécois se considèrent bilingues, c'est-à-dire qu'ils ont une maîtrise suffisante du français pour soutenir une conversation. Quant aux allophones, ils comptent pour près de 12 % des Québécois ; la langue qu'ils utilisent le plus souvent à la maison est le français pour 51 % d'entre eux, 71 % pour ceux de moins longue date (depuis 1971). On recense 159 905 Autochtones au Québec, soit 2,2 % de la population, dont 9 600 Inuits vivant au Nunavik (le Grand Nord québécois).

Les premiers occupants humains – ceux qui, dans la terminologie officielle datant de la fin du XXe siècle, sont nommés Amérindiens ou Premières nations – se seraient établis dans ce qu'on appelle aujourd'hui le Québec il y a 10 000 ou 11 000 ans, au terme d'un long périple qui a accompagné la fin de la dernière période glaciaire.

Ces nomades, partis de l'Asie il y a 20 000 ans, auraient, selon l'hypothèse encore acceptée en ce début de XXIe siècle, traversé le détroit de Béring, pour ensuite traverser l'Amérique du Nord et s'établir dans différentes régions du continent américain.

De cette colonisation progressive, des groupes ethnoculturels distincts ont émergé pour donner naissance à 3 groupes autochtones (les Iroquois, les Algonquiens et les Inuits), divisés en 11 nations amérindiennes et la nation inuit – reconnues officiellement par le gouvernement du Québec²². Les dix nations amérindiennes incluent les Innus, les Micmacs, les Malécites, les Abénaquis, les Atikamekws, les Naskapis, les Algonquins, les Cris, les Hurons-Wendat et les Mohawks.

Il existe plusieurs familles autochtones, mais il faut distinguer les nations dites « nomades » (les Algonquiens, par exemple les Cris et les Innus) de celles plus « sédentaires » (les Iroquois, par exemple, les Mohawks et les Hurons-Wendat). Ces dernières ont une tradition d'organisation sociale plus importante. Les nations dites « nomades », quant à elles, suivent la migration des troupeaux d'animaux qui leur servent de proie, comme le bison, l'orignal ou le phoque²³.

Traditionnellement, les Algonquiens et les Inuits vivent en petits groupes de chasse et de pêche, alors que les Mohawks et les Hurons ont opté pour une organisation matriarcale basée sur la « cabane longue », ou « longue maison » (une traduction littérale de

l'expression « longhouse »), qui regroupe plusieurs familles sous l'autorité d'une doyenne.

Avant l'arrivée des premiers Européens, les nations autochtones du Québec, comme celles du reste de l'Amérique du Nord, ne forment pas un front monolithique. Même lorsque plusieurs nations iroquoises sont alliées, comme c'est le cas des Cinq-Nations (une alliance Iroquoise), la fin des hostilités avec un des membres de la confédération n'interrompt pas nécessairement le conflit avec les autres nations qui auraient pu être partie prenante au conflit.

L'Anse aux Meadows, à Terre-Neuve, témoigne d'une présence viking.

L'historiographie contemporaine rapporte que le premier contact entre les nations autochtones et des explorateurs venus d'Europe remonte au Xe siècle. Il est maintenant admis que les Vikings furent les premiers à entrer en contact avec les Amérindiens et les Inuits, à Terre-Neuve, au Labrador, sur l'Île de Baffin et au Groenland. Cependant, les établissements scandinaves furent finalement abandonnés.

Il fallut la chute de Constantinople, le 29 mai 1453, pour pousser les monarchies européennes à considérer des alternatives pouvant faciliter la poursuite du commerce des épices avec l'Orient. La recherche de la route des Indes a autant motivé les Portugais et les Espagnols, au sud, que les Anglais et les Français, au nord. Mandaté par le monarque anglais, Jean Cabot aurait circulé dans le golfe du Saint-Laurent en 1497.

Contrairement aux autres puissances de l'époque, la France tarde à entreprendre un programme d'exploration, d'autant plus que les guerres d'Italie, au début du XVIe siècle, accaparent l'attention du souverain. Financé par des banquiers italiens de Lyon, et avec la permission de François Ier, Giovanni da Verrazano entreprend, en 1524, la quête d'un passage vers l'ouest entre la Floride et Terre-Neuve. Il ne trouvera pas le passage désiré, mais sa reconnaissance de la côte est américaine lui permettra de rapporter des cartes d'une terre alors inconnue.

Considéré comme le premier explorateur européen en terre canadienne, Jacques Cartier est parti de Saint-Malo le 20 avril 1534, avec 61 hommes sur deux navires. La même année, il planta une croix à Gaspé. Puis, en 1535, il navigua sur le fleuve Saint-Laurent lors d'un second périple. Cartier s'aventura jusqu'au village d'Hochelaga (aujourd'hui Montréal). L'équipage passa l'hiver à Stadaconé (aujourd'hui Québec) : 20 personnes moururent du scorbut avant que Cartier n'obtienne des Iroquois du Saint-Laurent une recette à base de feuilles de thuya (appelé cèdre au Québec) contre cette maladie.

En 1540, le Royaume de France, décidé à établir une colonie, donna le commandement d'une nouvelle expédition à Jean-François de la Rocque de Roberval. La nouvelle colonie connut un hiver difficile, qui coûta la vie à plus de 50 individus. Ayant d'autres préoccupations, en particulier les guerres européennes, la France cessa, durant le demi-siècle suivant, de s'intéresser au Canada. Cette période est communément appelée les « vaines tentatives ».

Les débuts de la Nouvelle-France, et, par le fait même, du Canada, province de cette colonie, remontent à 1600. De fait, cette date correspond à la fondation, par Pierre de Chauvin, Sieur de Tonnetuit, du comptoir de Tadoussac, soit du premier établissement français en Amérique du Nord.

En 1603, les premiers colons français, menés par Samuel de Champlain, s'allièrent aux tribus amérindiennes des Hurons-Wendats et des Algonquins contre les Iroquois. À cette époque, on comptait environ 30 000 Wendats et 15 000 Iroquois, mais une série d'épidémies abaissa la population des Wendats à 12 000, tandis que celle des Iroquois demeura inchangée. En 1608, le père de la Nouvelle-France, Samuel de Champlain, fondait la ville de Québec, alors utilisée comme simple comptoir de traite.

En 1627, la création, par le cardinal de Richelieu, de la Compagnie de la Nouvelle-France (ou Compagnie des Cent-Associés) permit à cent actionnaires de développer le Canada. L'année suivante, cette compagnie lançait sa première expédition. Celle-ci, qui comptait 400 personnes, ne parvint jamais à destination, tombant entre les mains des Britanniques.

De 1629 à 1632, suite à la capitulation de Québec face aux frères Kirke, les Anglais occupèrent le territoire de l'Acadie et de ce qui, aujourd'hui, constitue le Québec. Samuel de Champlain fut fait prisonnier et il s'ensuivit la faillite de la Compagnie des Cent-Associés. À la suite du traité de Saint-Germain-en-Laye, en 1632, le Royaume de France reprit toutefois possession de la colonie. Deux ans plus tard, la ville de Trois-Rivières était fondée.

En 1640, la Nouvelle-France ne comptait que 500 personnes. Les guerres iroquoises et les maladies étaient les principales causes de mortalité dans la colonie. En 1642, Paul de Chomedey de Maisonneuve fonda Ville-Marie (future Montréal). À l'époque, il ne s'agissait que d'un fort servant de protection contre les attaques des Iroquois (la première grande guerre iroquoise dura de 1642 à 1667).

De 1627 à 1663, la population passa de 100 habitants à quelques 2 500. En 35 ans, environ 1 250 immigrants français vinrent se joindre à la colonie. Pour ce qui est de la natalité, elle doubla le contingent.

Durant cette période, les immigrants vinrent de l'Île-de-France et des provinces du nord-ouest, du centre-ouest et du sud-ouest de la France (la Normandie, l'Aunis, le comté du Perche, le Poitou, le Maine, la Saintonge, l'Anjou et la Bretagne). Les régions du Midi et des Alpes françaises, quant à elles, ne participèrent que très peu.

En 1663, le ministre français de la marine, Jean-Baptiste Colbert, et le roi Louis XIV, mirent en place un gouvernement royal en Nouvelle-France. Ainsi, le territoire devait être administré comme une province française, c'est-à-dire par un gouverneur.

Deux ans plus tard, le régiment de Carignan-Salières (régiment d'élite) arriva dans la colonie. Ce régiment, envoyé par le roi de France, devait vaincre les Iroquois.

En 1666, l'intendant de la Nouvelle-France, Jean Talon, organisa un premier recensement, dénombant 3 215 habitants. Grâce aux politiques d'encouragement des naissances de Talon, ainsi qu'à l'envoi, par Louis XIV, de 900 jeunes filles à marier (les fameuses Filles du Roy), la population de la colonie passa, en 1672, à 6 700 habitants.

En 1684, encouragés par les Britanniques, les Iroquois dirigèrent une seconde série d'attaques contre les établissements français. Puis, en 1686, les Français s'emparèrent de trois forts anglais de la baie d'Hudson. Peu de temps après, soit en 1690, ils menèrent, sous la gouvernance de Frontenac, une série de raids contre des postes de la Nouvelle-Angleterre. Du même coup, ils chassèrent les Anglais de l'Acadie et de Terre-Neuve.

En 1697, la France et l'Angleterre signèrent le traité de Ryswick, mettant fin à la première guerre intercoloniale. Puis, à l'aube des années 1700, Français et Iroquois s'entendirent pour faire la paix. Enfin, avec la signature des traités d'Utrecht (1713), la France céda à la Grande-Bretagne l'Acadie (actuelle Nouvelle-Écosse), Terre-Neuve et la baie d'Hudson.

La guerre de Sept Ans (1756–1763), entre la Grande-Bretagne et la France, prit un tournant décisif en Amérique du Nord. En effet, les colonies britanniques s'unirent pour en finir avec la Nouvelle-France.

Dès 1755, les Britanniques déportèrent plus de 7 000 Acadiens, soit la plupart des Français établis en Nouvelle-Écosse. Craignant leur intervention dans le conflit, le lieutenant-gouverneur de cette province, Charles Lawrence, privilégia en effet cette mesure. De tous les exilés, bon nombre furent transportés plus au sud, vers la côte américaine.

En 1756, Louis-Joseph de Montcalm, général français, arriva en Nouvelle-France avec 3 000 hommes. Trois ans plus tard, James Wolfe, son homologue britannique, jeta l'ancre près de Québec.

Wolfe et son armée assiégèrent Québec pendant dix semaines. Puis, au terme d'une célèbre bataille, près de la ville (bataille des Plaines d'Abraham), les Français durent capituler. Quant à Wolfe et Montcalm, ils furent mortellement blessés durant le combat. Le printemps suivant, le général Lévis, fort d'une nouvelle armée en provenance de Montréal, poussa les Britanniques à se retrancher, assiégés, dans Québec. Toutefois, cette victoire ne fut pas décisive : les Britanniques bénéficièrent eux aussi de renforts, puis s'emparèrent de Montréal et de Trois-Rivières, prenant pour de bon possession de la Nouvelle-France.

La Grande-Bretagne prit possession de la Nouvelle-France proclamée par le traité de Paris en 1763 qui mit fin à la guerre de Sept Ans. Celle-ci avait vu la destruction de parties importantes du Québec (Québec, Côte-du-Sud, Bas-du-Fleuve) et surtout le drame du Grand Dérangement. Un grand nombre d'Acadiens fuirent cette déportation qui sépara les familles à jamais et provoqua une forte mortalité, en se réfugiant au Québec. Il y aurait un million de Québécois aujourd'hui qui auraient en partie des origines acadiennes.

Au Traité de Paris de 1763, la France sauvait les meubles en Europe, mais perdait son premier empire colonial, aux Indes et en Amérique. Suite à ce traité, plusieurs colons français retournèrent en France, dont toute l'élite et la bourgeoisie canadienne française, abandonnant les 60 000 habitants et causant une blessure qui perdure dans le Québec moderne. Les habitants restants se tournèrent alors vers le clergé, au lieu de prêter allégeance à l'Angleterre.

Le roi Louis XV et ses conseillers tâchèrent de se consoler en conservant la Guadeloupe et les îles à sucre et en minimisant la perte du Canada, alors considéré comme une colonie coûteuse, un vaste territoire de glace sans grande importance pour le royaume de France. De plus, Louis XV considérait alors que la rivalité avec les britanniques se déciderait en Europe et que pour cette raison il ne fallait pas se disperser dans des guerres périphériques. Seules les îles de Saint-Pierre-et-Miquelon restèrent françaises (pour permettre aux Français de pêcher en Amérique). Mais la France ne tarda pas à vouloir prendre sa revanche en aidant les États-Unis dans la guerre d'Indépendance.

La Grande-Bretagne, alors souveraine, rédigea une constitution (la Proclamation Royale) pour la Nouvelle-France qui devint la « Province of Québec » (qui se traduit en

français par « Colonie de Québec », car le terme Province de Québec désignera plus tard la province dans le Canada). Cette constitution prévoyait l'assimilation à plus ou moins long terme des Canadiens français. Les catholiques étaient aussi dépourvus de droits que ceux d'Irlande : toutes les fonctions publiques étaient réservées à la très petite minorité de protestants. L'Armée britannique se partageait un grand nombre de seigneuries, tandis que le fonctionnement des écoles québécoises était compromis, notamment par la fermeture à l'Église catholique. Ainsi, pendant 200 ans, les Canadiens français furent privés de contact avec la France, et brimés dans leurs droits à la langue et la religion.

Jusqu'en 1766, les Britanniques luttèrent contre des tribus amérindiennes (tels que les Abénakis) alliées à la France qui se révoltèrent sous la direction du chef Pontiac. Pour éviter que les troubles dans les colonies américaines ne se répandent jusqu'au Canada, le gouvernement britannique décida d'être plus ouvert face aux Canadiens (français) et révoqua la Proclamation Royale qui, entre autres, faisait de la religion protestante la seule religion officielle. En 1774, on rédigea l'Acte de Québec qui venait atténuer les velléités d'assimilation exprimées 11 ans plus tôt et établissait les droits du peuple canadien dont la langue française, le droit civil et la religion catholique et qui agrandissait le territoire de la province (elle engloba les Grands Lacs et s'étendit même jusqu'à Saint-Louis). Cette nouvelle constitution, rédigée suite à l'indépendance américaine, visait à réduire le mouvement indépendantiste au Canada, afin de conserver une colonie en Amérique.

Les Américains (avec à leur tête Montgomery et Arnold) décidèrent de rallier les Canadiens par la force à leur lutte pour l'indépendance. Ils commencèrent l'invasion de la province de Québec en 1774 (toute la région de Montréal passa entre leurs mains), mais, l'année suivante, ils échouèrent dans leur tentative de prendre la ville de Québec. Des renforts britanniques arrivèrent en grand nombre et les Américains furent forcés de quitter la province. Les Canadiens français restèrent plutôt neutres dans le conflit, suivant les recommandations de l'Église catholique qui prenait le parti des Britanniques. Suite à l'indépendance américaine, des Loyalistes américains s'installèrent au Québec. Insatisfaits des nombreux droits accordés aux Canadiens (français), les Anglais demandèrent des réformes et on leur répondit par l'Acte constitutionnel de 1791 qui divisait le territoire depuis la rivière des Outaouais, créant le Haut-Canada (l'Ontario d'aujourd'hui) et le Bas-Canada (le Québec d'aujourd'hui). Le parlementarisme

britannique fut adopté, mais les limites du système colonial furent très vite critiquées et contestées.

En 1834, des membres du Parti Patriote (tels les Papineau, Elzéar Bédard et Augustin-Norbert Morin) rédigèrent et présentèrent, à titre de programme politique et de revendications, 92 résolutions qui exprimaient une véritable perte de confiance dans les institutions monarchiques britanniques. Pour contrer ce pouvoir monarchique abusif envers les Canadiens français, Papineau et son Parti réclamaient un gouvernement responsable élu qui contrôlerait les revenus et voterait les lois du Bas-Canada. En 1835, Lord Gosford arriva à Québec pour tenter de se lier rapidement avec les patriotes, ayant reçu le mandat de se concilier l'Assemblée. Mais en 1837, ayant épuisé toutes les stratégies pacifiques et devant un refus catégorique de Londres de considérer les 92 résolutions, le Parti Patriote tourna en faveur d'une rébellion armée. Simultanément, certains Britanniques rebelles du Haut-Canada aspiraient aux mêmes revendications, soit obtenir des gouvernements responsables (c'est-à-dire des gens élus qui prendraient les décisions à la place d'un gouverneur imposé par Londres). Le Bas-Canada prit les armes, avec à sa tête Louis-Joseph Papineau (député nationaliste et chef du Parti Patriote). Le Haut-Canada se révolta sous les ordres de William Mackenzie. Ces deux soulèvements furent écrasés par Londres.

La déroute des Patriotes marqua la fin de l'emprise des esprits libéraux sur la société québécoise, le clergé reprenant désormais les commandes et étendant son pouvoir. L'échec du soulèvement bas canadien ne permit pas au peuple d'échapper à l'état de sous-développement : l'accès aux nouvelles terres demeurait problématique pour les Canadiens (français), puisqu'elles étaient monopolisées par le Family Compact tout comme le commerce avec la Métropole coloniale. C'est alors que commença le formidable mouvement d'émigration canadienne-française aux États-Unis qui marque le XIXe siècle : environ 1 million de Canadiens français émigrèrent vers les États-Unis pour refaire leur vie. On trouve aujourd'hui ainsi des Browns, White et Lavigne comme noms de famille d'origine française aux États-Unis.

Lord Durham fut envoyé par Londres pour faire enquête. Dans son célèbre rapport (le rapport Durham), il recommanda qu'il fallût procéder à l'assimilation intégrale de la collectivité canadienne-française par une unification des deux Canada et l'adoption d'un gouvernement responsable. Son rapport mentionnait entre autres que les Canadiens français étaient un peuple inférieur, sans histoire et sans culture. L'Acte d'Union de 1840 fut voté à Londres. Il donna au Haut-Canada le même nombre de députés qu'au

Bas-Canada et fit de l'anglais la seule langue officielle. Le Canada-Uni comptait alors 500 000 anglophones et 600 000 francophones. Le Haut-Canada anglophone et peu peuplé devenait donc l'égal du Bas-Canada francophone fort peuplé, ce qui satisfaisaient les intentions assimilationnistes des Britanniques. Lord Durham prévoyait que les anglophones seraient bientôt plus nombreux et qu'ils domineraient ainsi l'Assemblée. Graduellement, les anglophones adoptèrent le nom de « Canadiens » (gentilé que les habitants d'origine française se réservaient depuis le XVIIe siècle). En réaction, ceux-ci commencèrent donc à s'appeler les « Canadiens français ».

Les troubles politiques continuèrent, atteignant un nouveau paroxysme en 1849, alors que des émeutiers incendièrent le parlement du Canada-Uni situé à Montréal depuis 1843. Le gouvernement avait voté une loi pour rétablir les droits du français et dédommager les victimes innocentes des troubles de 1837-1838, ce qui enragea des extrémistes britanniques. Le parlement migra alors entre Québec et Toronto jusqu'en 1867.

Ce n'est qu'en 1849 que s'établit le gouvernement responsable par le parti réformiste. Les Canadiens (français) n'étant plus majoritaires, le parti réformiste fut alors dirigé par Robert Baldwin dans le Haut-Canada et Louis-Hippolyte Lafontaine dans le Bas-Canada, ces deux divisions territoriales formant le Canada-Uni. Grâce à l'obtention du gouvernement responsable, un certain calme régna sur la scène politique canadienne. En 1864, les élites politiques entamèrent des discussions concernant une potentielle confédération canadienne. Londres donna alors son appui au projet d'union fédérale et fit même pression sur les gouverneurs en poste dans les colonies pour qu'ils l'acceptent. Suite à un accord de principe conclu entre le parti conservateur de John Alexander MacDonald et le parti libéral de George Brown, appuyé par George-Étienne Cartier, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique créa la confédération canadienne qui fut proclamée le 1er juillet 1867 et à laquelle se joignirent le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse. Elle aboutira en une seconde division administrative qui forma les provinces de Québec et de l'Ontario.

Cet Acte de l'Amérique du Nord britannique (la Loi constitutionnelle de 1867, de son nouveau nom) définit la répartition fondamentale des pouvoirs entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Les fondateurs de la confédération canadienne étaient déterminés à créer un gouvernement central fort tout en attribuant d'importants pouvoirs aux assemblées législatives des provinces. Plus précisément, John A. MacDonald avait dû renoncer à ses velléités d'État unitaire entre autres à cause de la

détermination de G.-É. Cartier à restaurer un État québécois, provincial certes, mais foyer national où les Canadiens français étaient assurés de conserver la majorité et ainsi une maîtrise de leur destin comme une forme de garantie contre l'assimilation. On attribua au parlement fédéral la responsabilité de la défense et de la politique étrangère, du commerce, des transports, des communications et des terres réservées aux Amérindiens ainsi que des pouvoirs extraordinaires, notamment les pouvoirs résiduaux (la responsabilité de tous les secteurs qui n'ont pas été expressément assignés aux assemblées législatives provinciales), le pouvoir de désaveu (qui lui permettait de désavouer des lois provinciales) ainsi qu'un pouvoir de taxation illimité (ne laissant aux provinces que le pouvoir de percevoir des impôts directs dans les limites du territoire provincial). Les assemblées législatives provinciales reçurent compétence dans les domaines tels que l'éducation, les hôpitaux, la propriété, les droits civils, les ressources naturelles et les « travaux et entreprises d'une nature locale ». Dans deux secteurs, l'immigration et l'agriculture, la compétence fut partagée entre les deux paliers de gouvernement.

La Loi constitutionnelle de 1867 renfermait des dispositions et des clauses spécialement conçues pour préserver et reconnaître le caractère distinct du Québec. Elle consacrait la reconnaissance du Code civil du Québec en ce qui a trait au droit privé comparativement à la Common Law britannique en vigueur dans les autres provinces, prévoyait l'utilisation du français et de l'anglais au Parlement ainsi qu'au sein de la Législature et des tribunaux du Québec, et établissait des écoles séparées financées par les fonds publics pour les minorités protestantes et catholiques du Québec et du Canada. Le 15 juillet 1867, Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, du Parti conservateur, devint Premier ministre. Dès 1868, il créa le ministère de l'Instruction publique dont il devint titulaire. Mais ce ministère fut vite dénoncé par le clergé qui rejetait ainsi l'école neutre, gratuite et obligatoire, qu'il crût une menace maçonnique depuis que le Parti patriote en avait instauré le premier développement, anéanti par les conséquences de l'échec des Rébellions. Boucherville abolit le ministère en 1875 et le système de 1867 fut rétabli. En 1876, un candidat libéral de Charlevoix, qui fut défait aux élections à cause de la pression de l'Église sur les électeurs, réussit, à l'aide d'une nouvelle loi fédérale, à faire annuler l'élection. L'année suivante, le Pape envoya son représentant pour forcer l'Église québécoise à minimiser ses interventions dans le domaine électoral. En effet, en 1887, les religieux représentaient 48 % des instituteurs des écoles catholiques.

Après l'échec politique des réformes du républicain Mercier, qui allaient dans le sens du nationalisme économique et de l'instruction publique, son beau-fils et autre premier ministre, Lomer Gouin, entreprit une série de réformes plus modestes, mais également destinées à résoudre les défis du sous-développement canadien-français. C'est ainsi qu'il imposa la fondation d'une série d'écoles professionnelles sous l'égide de l'État provincial, dont les HEC (1905) fut l'une des plus notables, instrument inestimable au service du nationalisme économique au XXe siècle.

En 1910, le petit-fils de Louis-Joseph Papineau, Henri Bourassa, fonda le journal « Le Devoir », qu'il consacra à la défense des Canadiens français. Bourassa s'opposa vigoureusement à l'implication du Canada dans la guerre des Boers (1899). Puis, durant la Première Guerre mondiale, il s'éleva contre le recours à la conscription.

Dans l'ensemble, l'appui des Canadiens français à cette guerre fut assez mitigé. Alors que certains s'enrôlaient dans l'armée canadienne, en autres dans le 22e bataillon (canadien-français), l'ancêtre du Royal 22e Régiment, d'autres luttèrent contre la conscription ou le règlement 17 adopté par l'Ontario, qui interdisait l'enseignement du français. Des 400 000 militaires canadiens envoyés outre-mer, plus de 60 000 Canadiens moururent au combat.

La génération Bourassa des nationalistes mit fin à son aventure politique après l'élection de 1911 qui, malgré son succès à renverser Laurier et à faire élire un grand nombre de députés, fut considérée un fiasco puisque la seule alternative était un gouvernement conservateur encore plus impérialiste et anti-français, dirigé par Borden, francophobe et orangiste reconnu. Cependant, elle pouvait mettre quelques réussites à l'actif de son militantisme politique, obtenu non pas à Ottawa, mais lorsque les mêmes, Armand Lavergne et Henri Bourassa notamment, se firent élire à Québec. Lavergne réussit à faire passer une loi en faveur des droits du français dans l'espace public, exigeant notamment des services publics bilingues des compagnies au Québec - à cette époque, le train, le téléphone, etc. ne reconnaissaient pas la langue majoritaire du Québec. Les nationalistes obtinrent également du gouvernement Gouin une loi obligeant à transformer sur place le bois et la pâte à papier du Québec : ce qui multiplia les centres industriels du type Shawinigan. L'espoir étant que le Québec exporterait désormais davantage ses produits finis que sa main d'œuvre aux États-Unis !

Le « successeur » de Bourassa en tant que défenseur des droits de la nation canadienne-française fut l'historien et chanoine Lionel Groulx, considéré par plusieurs comme le père spirituel des indépendantistes québécois. Il n'est pourtant nullement le père de

cette aspiration puisqu'elle remonte aux Patriotes (Déclaration d'indépendance de 1838), a été ravivée par le Parti national d'Honoré Mercier au pouvoir de 1886 à 1893. Les préférences de Groulx allaient à l'action politique de LaFontaine et à l'ultramontanisme de Tardivel, dont le roman *Pour la Patrie* (1895) projetait l'indépendance du Québec en 1950. En 1931, il a obtenu une grande crédibilité en participant à la Première Guerre mondiale et aux négociations qui suivirent, le Canada se vit accorder par le Royaume-Uni une pleine autonomie par le Statut de Westminster (formation du Commonwealth).

En 1936, l'Union nationale, fondée en 1935, prit le pouvoir au Québec. Son chef, Maurice Duplessis, fut au pouvoir jusqu'en 1939, puis de nouveau de 1944 à 1959. Il se voulut autonomiste, protégeant son esprit conservateur sous le couvert du nationalisme. Duplessis maintint le Québec en retard sur le reste du Canada en matière d'éducation, d'économie et dans les lois sociales. Le pouvoir religieux occupa une place prépondérante dans les affaires sociales, économiques et politiques du Québec. En effet, l'Église catholique, en étroite collaboration avec le gouvernement, usa de son influence pour convaincre les citoyens de la nécessité de préservation du gouvernement conservateur de Maurice Duplessis, qui prit, en outre, des mesures contre les réformes sociales et le syndicalisme. Après sa mort, le pouvoir de l'Église s'affaiblit rapidement sous le gouvernement libéral de Jean Lesage. Durant les années 1960, le Québec entra dans une grande phase de modernisation accélérée, grâce notamment à une série de réformes d'ordre économique entreprises par le gouvernement Lesage. D'ailleurs, au cours de son premier mandat, il se dota de plusieurs personnes qui formèrent l'équipe du tonnerre, dont René Lévesque, Paul Gérin-Lajoie et Georges-Émile Lapalme. Cette période est généralement qualifiée par les historiens, sociologues ou politologues de Révolution tranquille.

La Révolution tranquille fut lancée par l'élection du gouvernement Lesage, dont le slogan en 1960 était « Il est temps que ça change » et en 1962 : « Maîtres chez nous ». En 1960, le gouvernement Lesage entama une très vaste et ambitieuse série de réformes, dans les domaines de la politique sociale, de l'éducation, de la santé, du développement économique. René Lévesque convainquit Lesage de rallier Eric Kierans qui permit le développement financier du Québec au service de la majorité, notamment de la Caisse de dépôt. Il ne faut pas oublier non plus l'enjeu principal de la campagne de 1962, la nationalisation de la production électrique : celle-ci était entre les mains d'un oligopole anglais dont étaient exclus tous les non-WASP, donc les Canadiens français. En

nationalisant le secteur dans Hydro-Québec, l'initiative de Lévesque permit un essor formidable de l'économie québécoise, mais aussi d'accès des Québécois à des carrières qui leur étaient jusque-là presque inaccessibles.

La modernisation et l'émancipation du Québec ravivèrent l'idée de l'indépendance et le mouvement souverainiste prit corps. Ces revendications indépendantistes se firent plus nombreuses et une Maison Québécoise ouvrit ses portes à Paris en 1961, faisant office de Délégation officielle. Ce mouvement prit une ampleur sans précédent dans la seconde moitié des années 1960, les revendications indépendantistes se faisant largement entendre et s'organisant sous des formes diverses, comme le Rassemblement pour l'indépendance nationale qui lança le slogan : « le Québec libre ».

Le 23 juillet 1967, le général Charles de Gaulle débarqua à Québec en provenance d'un navire de guerre français pour un voyage de quelques jours au Québec. C'était la première visite officielle d'un chef d'État français dans l'ancienne colonie. Ces retrouvailles symboliques franco-québécoises étaient hautement importantes pour les deux pays, bien qu'avec de grandes réserves de la part du gouvernement anglophone canadien. De Gaulle prononça un discours dans la ville de Québec, dans lequel il insistait sur l'identité commune des Français et des Canadiens francophones. Le lendemain, il emprunta le Chemin du Roy qui relie la ville de Québec de celle de Montréal. À chaque étape, il fut salué comme un libérateur par une foule qui agitait des pancartes sur lesquelles était inscrit : « France libre », « Québec libre », « Vive le Canada français ! ». Arrivé à Montréal, il fut reçu par le maire, Jean Drapeau, et s'adressa du balcon de l'hôtel de ville à une foule débordante d'enthousiasme, terminant son discours par les mots célèbres : « Vive Montréal ! Vive le Québec ! Vive le Québec... libre ! Vive le Canada français et vive la France ! ». Selon l'anecdote, rapportée dans les mémoires de ses principaux collaborateurs, mais également de son fils (l'amiral Philippe de Gaulle), il n'était pas prévu par les autorités montréalaises que le Général s'adressât à la foule; au contraire le maire avait prévu une très conventionnelle adresse aux notables dans une simple salle de réception. Quelque peu étonné par le caractère étroit de ce programme, alors que la population réclamait que le Général puisse s'adresser à elle, De Gaulle vit un micro du balcon qui n'avait pas été débranché, et il prit alors l'initiative de s'adresser directement aux Montréalais rassemblés devant l'hôtel de ville, à la stupeur du maire qui aurait voulu « cantonner » le général à une petite réception mondaine ... C'était mal connaître le général de Gaulle ! La célèbre phrase « Vive le Québec libre » prononcée à cette occasion par le général à la fin de son discours, n'était pas,

contrairement à une lecture étroite qui en fut faite à l'époque, un appel au soulèvement du Québec ou à l'indépendance politique. Il s'agissait, de l'aveu même du général de Gaulle quelques mois plus tard, d'un geste plus destiné à saluer l'effort immense de modernisation économique et sociale entrepris à l'époque, par le gouvernement de l'Union nationale de son ami le Premier ministre Daniel Johnson (et son prédécesseur du gouvernement Libéral Jean Lesage) lors de la Révolution tranquille. D'autre part, le général de Gaulle, expert en politique internationale et fort de sa propre expérience, avait pleinement conscience du fait qu'un appel de ce genre contribuerait à faire connaître le Québec hors du Canada et en particulier le caractère francophone de cette province canadienne, négligé par les autorités fédérales de l'époque : « cela fit gagner 10 ans au Québec » écrivit-il plus tard. Au Québec même, personne ne s'y trompât, puisque autant les opposants que les soutiens de cette déclaration furent d'accord pour reconnaître son impact immense, à commencer par le rédacteur en chef fédéraliste du quotidien montréalais *Le Devoir*, Claude Ryan, qui dans un célèbre éditorial écrivait que le général de Gaulle venait d'inscrire le Québec sur la carte du monde. En revanche, les Canadiens anglophones et notamment le gouvernement fédéral d'Ottawa, furent choqués par cette déclaration prise au premier degré, pensant que le général de Gaulle appelait à l'indépendance du Québec. Le général n'allait pas s'abaisser à de telles polémiques, il décida de quitter directement le Québec après ce voyage triomphal, sans passer par Ottawa qui était normalement l'étape finale de son séjour canadien. Plus symboliquement, le général de Gaulle reconnut que cette déclaration, par son impact indéniable sur la reconnaissance internationale du Québec comme entité linguistique et sociologique distincte, venait effacer la dette de la France à l'égard du Québec qui était représentée par l'abandon de la Nouvelle-France par la mère patrie en 1760.

Un groupe extrémiste, le Front de Libération du Québec (FLQ) avait eu recours depuis le début des années 1960 à des attentats terroristes sur le sol québécois contre plusieurs intérêts canadiens et symboles du Royaume-Uni. Le climat social de la fin des années 1960 dégénéra en fréquentes manifestations ouvrières et parfois en émeutes. En octobre 1970, le FLQ enleva un diplomate britannique, James Cross, puis un ministre du gouvernement québécois, Pierre Laporte, qui fut assassiné dans des circonstances nébuleuses. Cet assassinat survint au lendemain de l'intervention de l'armée canadienne dans les rues mêmes de Montréal, intervention à la demande du premier ministre provincial Robert Bourassa et du maire de Montréal Jean Drapeau prétextant une insurrection appréhendée. Plus de 500 leaders d'opinions québécois furent arrêtés,

parmi lesquels des syndicalistes, des artistes et des étudiants. Le premier ministre fédéral Trudeau, qui avait tant critiqué Duplessis, ne se montrait guère plus démocrate que lui, et guère moins chef autoritaire. Des commissions d'enquête subséquentes (entreprises par la Gendarmerie royale du Canada et le juge Keable) conclurent que l'action du gouvernement fédéral, illégale sur le plan moral, visait essentiellement à rallier l'opinion publique et à abattre une opposition légitime plutôt qu'à réprimer une insurrection appréhendée. Ces événements marquèrent la fin de l'extrémisme au sein du mouvement indépendantiste, d'ailleurs vigoureusement rejeté par nul autre que René Lévesque (ami de Laporte qui perdit la vie dans cet épisode malheureux).

C'est en 1968 que se forma le Parti québécois, parti souverainiste dirigé par René Lévesque. Ce parti gagna les élections provinciales de 1976 et instaura une série de lois faisant la promotion et la défense de la langue française. C'est avec la mise en place de la Charte de la langue française dite Loi 101 que le français devint la langue officielle du Québec en 1977. Cela instaurait le français comme langue de l'école publique comme l'anglais dans les autres provinces du Dominion et instaurait le droit des travailleurs à travailler en français dans les entreprises de 50 employés et plus. Du côté polémique, l'opinion médiatique canadienne-anglaise retint surtout l'affichage français obligatoire, révolution visuelle qui concentra les antagonismes.

En 1980, le projet de René Lévesque de souveraineté-association fut appuyé par 40 % de la population lors d'un référendum. Le gouvernement canadien de Pierre Elliott Trudeau rapatria de façon autoritaire la constitution en 1982 avec, sur avis de la Cour suprême, l'accord d'une forte majorité des provinces, mais sans l'appui du Québec, le gouvernement du Québec ne devint donc pas partie à la constitution, suite aux événements controversés de la Nuit des longs couteaux. La Constitution canadienne fut ainsi modifiée selon les désirs de Trudeau, mais sans la moindre consultation de la population, ni du Québec, ni du Canada. Le Québec subit alors une diminution de l'autonomie provinciale et ne reconnaît toujours pas cette constitution, bien que ses gouvernements aient abandonné le geste de protestation du gouvernement Lévesque qui consistait à passer chacune des nouvelles lois québécoises en invoquant la clause dérogatoire (ou « nonobstant »). Lévesque se tourna toutefois vers un espoir de réforme dit du « beau risque » avec l'élection des conservateurs de l'irlando-québécois Mulroney à Ottawa en 1984.

De 1985 à 1994, le Parti libéral du Québec gouverna le Québec sous Robert Bourassa et Daniel Johnson. La problématique constitutionnelle fut une fois de plus discutée et un

consensus fut approuvé avec l'accord du lac Meech en (1987). Cependant, celui-ci s'effondra en 1990 : l'opinion canadienne-anglaise, fortement attisée par Trudeau, rejetait la reconnaissance du Québec comme « société distincte ». Cette réaction émotive avait en partie été attisée par l'utilisation de la clause nonobstant par Robert Bourassa. Une troisième entente, l'Accord de Charlottetown, qui devait préciser juridiquement le statut du Québec dans le Canada, fut rejetée par un référendum pancanadien et un référendum québécois en 1992 pour des raisons opposées : pas assez d'autonomie au Québec, trop aux yeux des Canadiens des autres provinces.

Le Parti québécois, mené par Jacques Parizeau, revint au pouvoir en 1994 avec la promesse de tenir un nouveau référendum sur la souveraineté du Québec. Tenu le 30 octobre 1995, ce référendum vit la proposition souverainiste rejetée à 50,6 %. Jacques Parizeau quitta le poste de premier ministre le 29 janvier 1996 et fut remplacé par le chef du Bloc québécois fédéral, Lucien Bouchard. Bouchard et son successeur péquiste, Bernard Landry, laissèrent de côté l'accession à la souveraineté, privilégiant l'assainissement des finances publiques, la dette québécoise n'ayant cessé de croître au cours des dernières années. Il connut un certain succès sur ce front.

Le Québec est l'une des dix provinces du Canada. Elle fonctionne avec un régime parlementaire de type britannique basé sur le système de Westminster, tout comme l'ensemble des autres provinces du Canada. Le parlement est de type unicaméral, c'est-à-dire qu'il est régi seulement par la "chambre basse" nommée Assemblée nationale du Québec. En effet, le sénat du Québec a été aboli en 1968 léguant ainsi les pouvoirs législatifs à l'Assemblée nationale et au Lieutenant-gouverneur (le représentant de la reine au Québec). En raison de la vétusté du système monarchique, de nos jours, l'Assemblée nationale occupe pratiquement tous les pouvoirs législatifs. Le pouvoir exécutif est incarné par le Gouvernement du Québec. À la tête du gouvernement se trouve le premier ministre et son conseil des ministres.

L'Assemblée nationale est formée de 125 députés élus au suffrage universel par un vote par circonscription par le biais d'un scrutin uninominal majoritaire à un tour. L'Assemblée est dissoute par le lieutenant-gouverneur, à la demande du premier ministre, au maximum cinq ans après la dernière élection. La dernière élection a eu lieu en 2007.

La dynamique politique au Québec est relativement différente des pays du monde. Alors que dans plusieurs pays du monde, le clivage gauche/droite prend une grande

importance, au Québec il s'agit de la question nationale qui détermine en grande partie le vote des citoyens lors des élections.

Lors de l'élection générale du 14 avril 2003, le Parti québécois a été battu par le Parti libéral, dirigé par Jean Charest³³. Devenu premier ministre, Charest a mené une politique de désengagement de l'État, en favorisant notamment les partenariats public-privé, dans le but de contenir la dette publique du Québec qui s'élevait à l'époque à 108,6 milliards de dollars. Le gouvernement libéral a connu certaines difficultés au cours de son mandat, les taux d'insatisfaction s'élevant jusqu'à 78 %. En revanche, le taux d'insatisfaction baisse vers la fin de son mandat.

En 2004, le scandale des commandites rend le gouvernement fédéral de moins en moins populaire auprès des Québécois. En effet, la vérificatrice générale du Canada affirme qu'une caisse noire avait été utilisée à partir de 1995 pour promouvoir l'unité canadienne pendant et après le référendum sur la souveraineté du Québec. Elle révèle également que, malgré les lois référendaires québécoises, neuf fois plus d'argent avait été utilisé par le camp du « Non » (appuyé par le gouvernement fédéral), au détriment du camp du « Oui ». De plus, différents témoignages mirent en lumière que le gouvernement fédéral avait accéléré le processus de naturalisation des immigrants pour contrer le référendum. Ces révélations, ainsi que le scandale d'Option Canada révélé fin 2005, mettent en doute, aux yeux des souverainistes, les résultats du référendum de 1995 au Québec, remporté par une marge extrêmement mince par le camp du « Non ».

Le 15 novembre 2005, André Boisclair est élu chef du Parti québécois après une course à la chefferie du parti politique l'opposant, entre autres, à Pauline Marois. Après un court mandat controversé, André Boisclair démissionne et Pauline Marois est élue chef du parti.

En février 2006, un nouveau parti politique est fondé. Né de la fusion de l'Union des forces progressistes (UFP) et d'Option citoyenne, Québec solidaire est représenté par deux porte-paroles, une femme, Françoise David, et un homme, Amir Khadir. Le parti de gauche se dit écologiste, féministe, démocrate, altermondialiste et indépendantiste ; il compte plus de 7 000 membres et a un programme politique complet. Toutefois, jusqu'ici, ce parti n'a jamais obtenu de siège à l'Assemblée nationale.

En 2003 et 2006, l'Assemblée nationale du Québec ainsi que la Chambre des Communes du Canada ont respectivement reconnu les Québécois comme formant une nation, quoique sous une formulation et en des circonstances différentes.

En novembre 2006, le premier ministre canadien Stephen Harper dépose une motion visant à reconnaître « que les Québécois forment une nation au sein d'un Canada uni ». Bien que cette notion n'ait aucune valeur juridique, elle est acceptée par 266 voix contre 16 le 27 novembre 2006. Cette motion vient en réponse à une motion bloquiste rejetée par 233 voix contre 48.

Suite à l'adoption de la motion, un sondage révèle que 70 % des Canadiens rejettent l'idée selon laquelle les Québécois forment une nation ; en excluant le Québec, cette proportion s'élève à 77 %. Cependant, les Québécois francophones sont majoritairement en accord avec la notion de nation québécoise avec 71 % d'approbation.

La campagne électorale débute le 21 février 2007 suite à la dissolution de l'Assemblée nationale par le Premier ministre Jean Charest. Pendant la campagne, il est pratiquement impossible de prédire l'issue du scrutin, trois partis possédant une chance de remporter les élections. Il s'agit de l'Action démocratique du Québec, du Parti québécois et du Parti libéral du Québec (le parti au pouvoir). Deux autres partis, le Parti Vert et Québec solidaire, bénéficient d'appuis non négligeables. Le débat des chefs, le 13 mars 2007, et le dépôt d'un budget fédéral, le 19 mars 2007, auront une certaine influence sur le résultat de l'élection.

Le jour du scrutin, le 26 mars 2007, le Parti libéral du Québec fait élire 48 députés, tandis que l'Action démocratique du Québec et le Parti québécois en font élire 41 et 36, respectivement. Ainsi, le Parti libéral se retrouve à la tête d'un gouvernement minoritaire, le premier au Québec depuis 1878. Quant à l'Action démocratique du Québec, elle devient le premier parti d'opposition et forme donc l'Opposition officielle à l'Assemblée nationale, de façon tout à fait inattendue, du moins pour la classe politique et pour les médias.

Au lendemain de l'élection, il semble que les remous causés par les questions et malentendus sur les accommodements raisonnables (en 2006) ainsi que le sentiment des citoyens des régions d'être négligés et pris de haut par les politiciens et les médias ont trouvé un écho dans le message populiste de l'Action démocratique, porté par un chef considéré comme plus abordable, plus proche d'eux que ses rivaux par une partie des Québécois.

Suite aux élections, le Parti québécois s'est retrouvé à être le deuxième groupe d'opposition, ce qui a déplu à plusieurs militants, candidats et députés péquistes. André Boisclair, le chef du parti, a bien tenté de contenir la contestation et de continuer à assurer la direction de ce dernier, mais il n'a pas été en mesure de réussir. Il a donc

remis sa démission à titre de chef du Parti québécois le jour de la rentrée parlementaire, soit le 8 mai 2007. François Gendron, qui est le doyen non seulement du Parti québécois, mais de l'Assemblée nationale, a été élu par ses pairs pour être le chef intérimaire du Parti québécois, en attendant que la course à la chefferie donne un nouveau chef.

Le 12 mai 2007, coup de théâtre au sein du mouvement souverainiste : à peine 30 heures après avoir posé sa candidature, Gilles Duceppe se retire de la course à la direction du Parti québécois^{54,55}. Du même coup, il donne son appui à Pauline Marois, qui a obtenu le plus grand nombre d'appuis depuis le dépôt de sa candidature. Le 26 juin 2007, Pauline Marois devient cheffe du Parti québécois.

Sur le plan linguistique, le Québec se distingue de ses voisins immédiats principalement par le fait que le français y est la seule langue officielle. Le français y est aussi la langue commune, comprise et parlée (au moins de façon minimale) par 94,6 % de la population. Les Québécois défendent la francophonie face à la prépondérance de la langue anglaise. Dans cette optique, ils défendent également une « norme québécoise », dont le régulateur est l'Office québécois de la langue française. La Charte de la langue française, communément appelée loi 101, stipule que le français est la langue officielle du Québec. L'éducation primaire et secondaire y est obligatoirement française, sauf pour les enfants dont les parents ont étudié au Canada en anglais. La Charte régleme aussi l'affichage commercial qui doit être en français. Par ailleurs, la Charte tient compte de certaines obligations linguistiques anglophones, surtout de natures juridiques, assurées par l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique (1867).

Les Québécois s'expriment, s'ils ne sont pas anglophones ou allophones, en français québécois, une variante du français parlée sur l'ensemble du territoire québécois.

Les langues d'oïl, parlés au nord de la France, qui influencèrent grandement le français québécois.

Les colons français qui vinrent coloniser la Nouvelle-France provenaient en grande partie des régions de l'Ouest et du Nord de la France. Ils parlaient généralement des langues régionales de la famille des langues d'oïl (à différencier des langues d'oc, parlées au Sud). Ainsi, la nécessité de se comprendre entre eux amena les colons à "unifier leurs patois" si bien que le français québécois devint en quelque sorte un nouveau patois particulièrement proche du normand, du picard, du poitevin et du saintongeais.

L'apport des différents dialectes amérindiens au lexique des colons de la Nouvelle-France doit également être souligné: la géographie, la température, la faune et la flore du Nouveau Monde présentaient de nombreuses particularités que la France ne

connaissait pas. Les Européens s'approprièrent donc les termes amérindiens pour désigner ces réalités, et plusieurs de ces mots subsistent dans le français québécois encore aujourd'hui. Le nom Québec provient d'ailleurs d'un dialecte algonquin, dans lequel le mot signifie, selon les différentes traductions, "là où le fleuve s'étrécit", "passage étroit" ou "détroit".

Ce français québécois évolua ensuite sur les bases du français de la cour du roi de France de l'époque, du fait de l'arrivée des filles du roy en Nouvelle-France, majoritairement orphelines et éduquées dans des orphelinats et couvents qui inculquaient le français du roy.

La conquête britannique de 1759 bouleversa l'évolution du français parlé au Québec et en Amérique du Nord. En coupant les liens avec la France, le français parlé au Québec se sépara définitivement du français parlé en métropole. Le français québécois naissait véritablement, conservant les archaïsmes des anciennes langues presque éteintes en France d'une part, créant de nouveaux mots d'autre part, influencé et menacé par la langue des nouveaux conquérants anglais.

Deuxième langue en importance dans la province, l'anglais est la langue maternelle de 572 085 personnes (7,9 % de la population). Aussi, le Québec compte 50 060 personnes (0,7 % de la population) qui considèrent à la fois le français et l'anglais comme leur langue maternelle.

Les anglophones du Québec résident principalement dans l'ouest de l'île de Montréal et en Outaouais. Aussi, ils sont, pour plusieurs, d'ascendance britannique et celtique, provenant d'Irlande et de Grande-Bretagne (Angleterre, Écosse, Pays de Galles).

L'anglais fit son apparition sur le territoire québécois à partir de 1760, date de la conquête britannique. C'est à cette époque que les premiers marchands, écossais et anglais pour la majorité, viendront s'installer dans les villes de Québec et de Montréal. À partir de 1784, l'arrivée des Loyalistes fuyant les États-Unis fit augmenter considérablement le nombre d'anglophones dans la province. Ces Loyalistes, évitant la campagne francophone et catholique, s'établirent principalement dans ce qui, aujourd'hui, constitue les Cantons de l'Est et l'Outaouais.

Il est aussi intéressant de constater que dans le milieu urbain québécois du XIXe siècle, la troisième langue européenne la plus parlée après le français et l'anglais, était le gaélique. Bien que de nombreux immigrants venant des pays celtiques des îles britanniques, principalement des Irlandais et des Écossais (immigrés au XVIIIe et au XIXe siècle), passèrent du gaélique au français, sans apprendre l'anglais, plusieurs

d'entre eux optèrent pour celle-ci (en particulier les Écossais). Aujourd'hui, le gaélique n'est plus parlé dans la province, mais certains résidants de descendance écossaise de la ville de Compton, en Estrie, continuent à utiliser le gaélique écossais. Leur proportion est cependant très faible. Une autre population de langue gaélique se trouve aux Îles-de-la-Madeleine, sur l'île d'Entrée.

Selon le recensement de 2006, le Québec comprend 886 280 allophones (dont la langue maternelle n'est ni le français, ni l'anglais, mais qui souvent parlent ou comprennent au moins une de ces deux langues, toutes deux langues officielles du Canada), soit 11,9 % de la population. Il faut aussi ajouter que ce 11,9 % inclus 159 905 Autochtones, soit 2,2 % des Québécois, vivant un peu partout dans la province et qui ne doivent pas être confondus avec les immigrants. Le gouvernement du Québec a négocié auprès du gouvernement fédéral pour pouvoir choisir lui-même ses immigrants dans le but de favoriser l'immigration francophone. Jusqu'aux années 1960, les immigrants provenaient surtout de pays européens (notamment des Italiens, des Juifs d'Europe centrale, puis des Grecs). À partir des années 1960-1970, l'immigration s'est toutefois diversifiée, entre autres avec l'arrivée importante d'Haïtiens, de Latino-Américains, de Vietnamiens, etc. Les immigrants actuels proviennent surtout de France, de Chine, de Belgique, d'Europe de l'Est, et de différents pays en développement, spécialement les pays d'Afrique du nord francophone, mais aussi d'Amérique latine.

Le Québec est la principale société d'expression française en Amérique du Nord, et la seule ayant une majorité de citoyens communiquant en français. Le Québec nourrit un attachement profond à sa culture. Symbole même de son identité nationale, la culture québécoise jumelle des racines françaises à un héritage autochtone, tout en étant quelque peu influencée par son passé sous le régime britannique.

La chanson québécoise est très variée. Depuis La Bolduc dans les années 1920-1930 jusqu'aux artistes de la relève, elle a su apporter de grands auteurs-compositeurs-interprètes : Alys Robi, Félix Leclerc, Jean-Pierre Ferland, Raymond Lévesque, Robert Charlebois, Gilles Vigneault, Claude Léveillée, Michel Rivard, Richard Desjardins, Lynda Lemay, Jean Leloup, Daniel Bélanger, Pierre Lapointe, ainsi que plusieurs groupes : Beau Dommage, Harmonium, Les Cowboys Fringants, Loco Locass, Les Colocs, Mes Aïeux et Simple Plan.

Elle a aussi des auteurs de renom : Stéphane Venne, Luc Plamondon et Pierre Létourneau, ainsi que des compositeurs : André Mathieu, André Gagnon, François Dompierre et Paul Baillargeon.

Elle a ses interprètes et groupes reconnus internationalement : Ginette Reno, Diane Dufresne, Renée Claude, Nicole Martin, Fabienne Thibeault, Bruno Pelletier, Luc De Larochellière, Céline Dion, Garou, Isabelle Boulay, Leonard Cohen, Simple Plan, Arcade Fire, April Wine, entre autres. Ceux-ci ont fait ou font carrière en France, en Belgique, en Suisse, aux États-Unis, au Liban, en Afrique francophone, etc.

Certains interprètes sont également considérés comme québécois, bien qu'originaires d'ailleurs. Leur carrière se déroule au Québec, s'y est déroulée ou y a démarré. Ils sont souvent déjà francophones, ou ont adopté (sauf exceptions) le français dans leurs chansons (mais, en plus du français, chantent parfois aussi en d'autres langues : anglais, italien, espagnol, arabe, etc.) On peut citer entre autres Nanette Workman (États-Unis), Corneille (Rwanda), le rappeur K-Marco (Liban), Lara Fabian (Belgique), Luck Mervil (Haïti). Ces artistes participent à l'image internationale d'un Québec ouvert sur le monde et sont l'exemple d'une culture capable d'inclure des origines multiples : on parle souvent d'un « rêve québécois » pour de nombreux francophones du monde entier, comme il existe parfois un « rêve américain » chez les Anglo-saxons. Ces chanteurs francophones « néo-québécois » incarnent souvent ce rêve de réussite.

L'Église catholique a joué un rôle prépondérant dans le développement culturel et politique de la société québécoise. Néanmoins, les religions amérindiennes et Inuits précèdent le catholicisme en sol québécois. Aujourd'hui, ces religions ont survécu et certaines manifestations persistent.

À l'époque de la Nouvelle-France, les premiers colons qui s'établirent étaient tous des catholiques. Dès le début de la colonie, l'évangélisation des Amérindiens précéda la fondation des paroisses. En 1627, le cardinal de Richelieu fit décréter une proclamation royale, suivant laquelle Louis XIII bannissait tous les non catholiques de la Nouvelle-France. Cet édit visait à exclure les Juifs et les Huguenots de la colonisation.

La puissance extraordinaire qu'avait autrefois l'Église catholique est reflétée dans tous les domaines culturels, de la langue jusqu'aux beaux-arts, en passant par le théâtre, la littérature et le cinéma. L'âge d'or pour les ecclésiastiques arrivera au milieu du XIXe siècle (vers 1840), période pendant laquelle l'Église, devenue très hiérarchisée, concrétise son influence. Mais son influence s'essoufflera cent ans plus tard, au moment où la société québécoise sera traversée, et profondément transformée, par la Révolution tranquille (conscience nationale, etc.).

Pendant le régime britannique, des anglophones protestants vinrent s'établir dans certaines régions du Québec. Dès 1777, la première synagogue s'implanta sur le

territoire de l'actuelle Montréal, mais c'est surtout à partir du XIXe siècle que des groupes relativement importants de Juifs vinrent rejoindre la communauté montréalaise. En 1835, la Suisse Henriette Feller fonda au Québec la première église protestante francophone en Amérique. Elle était alors assistée du révérend Louis Moussy, un jeune pasteur de 23 ans, Suisse lui aussi. Au XXe siècle, des vagues successives d'immigrants venant d'Irlande, d'Italie, de Grèce, d'Asie et d'Afrique s'établirent à Montréal, apportant leurs coutumes culturelles et religieuses. Certains d'entre eux créèrent des communautés religieuses qui firent bâtir des établissements. Selon certains organismes religieux, ce pluralisme traduit un véritable bouleversement culturel.

De nos jours, cette diversité religieuse, et, jusqu'à un certain point, culturelle, entraîne plusieurs réactions au sein de la société québécoise, notamment après la fameuse affaire des accommodements raisonnables vis-à-vis des minorités immigrantes ou religieuses. Par ailleurs, même si les églises du Québec sont de plus en plus désertes, les Québécois revendiquent toujours leur appartenance au catholicisme. C'est ce qui ressort de l'une des plus importantes études jamais réalisées sur la foi et les pratiques religieuses des Canadiens, *The Bibby Report on Catholicism in Québec*, en 2007. En fait, près de 85 % des Québécois revendiquent leur appartenance au catholicisme. Étonnamment, ce chiffre est quasi similaire aux données de 1961, alors que 88 % des Québécois affirmaient appartenir à cette religion. Aujourd'hui en 2008, la culture et non le catholicisme distingue énormément le Québec par rapport au reste du Canada.

La plus ancienne église paroissiale de la plus vieille paroisse d'Amérique du Nord est la basilique-cathédrale de Québec, construite en 1647. D'abord nommée église Notre-Dame-de-la-Paix, elle fut érigée tout près de l'endroit même de la première chapelle construite par Samuel de Champlain. Elle obtint le statut de cathédrale en 1674, lorsque Monseigneur de Laval devint Évêque de Québec, et son statut de basilique mineure en 1874. Cette cathédrale est le siège du primat catholique du Canada. Elle a été reconstruite à deux reprises après le siège de Québec de 1759 et l'incendie de 1922.

Le lieu de culte le plus fréquenté du Québec est la basilique Sainte-Anne-de-Beaupré, dans la municipalité du même nom, près de Québec. Cette basilique accueille des millions de visiteurs chaque année, et surtout pendant la neuvaine de Sainte-Anne, le 26 juillet. Elle est reconnue pour ses miracles (les milliers de béquilles à l'entrée en faisant foi) et par le fait que la statue de Sainte-Anne a survécu à deux incendies majeurs. Cette basilique a été construite en 1876, Sainte-Anne étant la Sainte patronne du Québec.

L'oratoire Saint-Joseph, à Montréal, est le seul lieu de culte au monde dédié à Saint-Joseph. Situé sur le flanc du Mont Royal, on le connaît pour ses 283 marches, que les pèlerins viennent chaque année monter à genoux, récitant une prière sur chacune des marches. Tout comme dans la basilique Sainte-Anne, l'intérieur de la cathédrale contient des centaines de béquilles, laissées en ex-voto pour chacune des guérisons miraculeuses attribuées à Saint-Joseph ou au frère André, fondateur de l'oratoire. Les reliques du frère André sont d'ailleurs conservées à l'intérieur de l'édifice.

Le Fleurdelisé est drapeau national du Québec. Le drapeau national, tel qu'on le connaît aujourd'hui, est couramment surnommé le fleurdelisé. Il fut institué par le gouvernement de Maurice Duplessis, le 21 janvier 1948. La composition héraldique du drapeau est « d'azur à la croix d'argent cantonnée de quatre fleurs de lis du même ». L'argent est représenté par la couleur blanche du tissu du drapeau. La croix blanche, quant à elle, est le symbole d'une nation catholique et tire son origine du Moyen Âge. Pour sa part, le bleu azur est apparu vers l'an mil comme marque de l'autorité française. Enfin, pour ce qui est des fleurs de lis blanches (ou argentées), elles rappellent la fondation d'une France nouvelle en Amérique, ce symbole, lorsque doré, ayant vite été associé à la monarchie française.

Les premières armoiries du Québec lui furent accordées par mandat de la reine Victoria, le 26 mai 1868. En 1939, le gouvernement québécois adopte les armoiries actuelles de la province, suite à une étude de l'héraldiste Maurice Brodeur. Ce changement répond au désir de les rendre plus conformes aux réalités historiques du Québec. Le nouveau blason représente « Tiercé en fasce d'azur, à trois fleurs de lis d'or ; de gueules, à un léopard d'or armé et lampassé d'azur ; d'or, à une branche d'érable à sucre à triple feuille de sinople, aux nervures du champ timbré de la couronne royale ; sous l'écu, un listel d'argent bordé d'azur portant la devise "Je me souviens" du même ». Le chef de l'écu, d'azur à trois fleurs de lis d'or, symbolise la naissance du Canada et son premier régime politique (français). Au centre, les armoiries représentent le second régime politique (britannique), avec le léopard associé aux armoiries britanniques. La pointe de l'écu montre les feuilles d'érable à sucre qui rappellent la terre canadienne. Elles sont l'emblème particulier du Québec, où l'industrie du sucre d'érable représente environ 80 % de la production mondiale. La couronne héraldique de la Grande-Bretagne apparaît au-dessus de l'écu. Selon l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, toujours en vigueur, le souverain britannique est le défenseur des droits des Canadiens de langue française.

La devise du Québec, qui figure officiellement au bas des armoiries de la province depuis 1939, fut le fruit de l'imagination et de l'initiative du concepteur de l'Hôtel du Parlement du Québec, Eugène-Étienne Taché. En effet, Taché avait prévu de placer les armes de la province au-dessus de la porte principale de l'Hôtel du Parlement et d'y inscrire une devise de son cru : « Je me souviens ». Il prépara des plans à cette fin et ils furent annexés au contrat de construction passé en 1883 sous l'autorité d'un arrêté du Conseil exécutif. C'est ainsi que la devise imaginée par Taché a été ratifiée par le gouvernement québécois. Plusieurs auteurs ont cherché le sens de cette devise, Taché ne s'étant jamais exprimé sur cette question. André Duval y voit la réponse d'un sujet canadien-français à la devise du marquis de Lorne, gouverneur général du Canada, qui se trouve dans le vestibule de l'Hôtel du Parlement : « Ne obliviscaris » (Gardez-vous d'oublier). Conrad Laforte croit, pour sa part, que Taché s'est inspiré du Canadien errant d'Antoine Gérin-Lajoie : « Va, dis à mes amis, que je me souviens d'eux ».

Ces interprétations récentes ne semblent pourtant pas correspondre à celles qui circulaient au tournant du siècle, chez des contemporains du concepteur de la devise. Étant donné l'époque à laquelle elles furent suggérées, ces interprétations risquaient d'être plus justes. Ainsi, dans un discours de 1890, le juge Jetté évoquait les sentiments des Canadiens lorsque le drapeau français réapparut sur le fleuve en 1855 : « Oui, je me souviens, ce sont nos gens ». D'après Pierre-Georges Roy, la devise québécoise affirme « clairement le passé, le présent et le futur de la seule province française de la Confédération canadienne ». Ernest Gagnon, ancien secrétaire du département des Travaux publics ayant bien connu Taché, écrivit que cette devise résumait admirablement « la raison d'être du Canada de Champlain et de Maisonneuve comme province distincte dans la Confédération ». Selon lui, en concevant la décoration de l'Hôtel du Parlement, Taché voulait rendre hommage aux hommes et aux femmes qui avaient marqué l'histoire du Québec.

Le harfang des neiges, est un emblème aviaire du Québec. En 1987, le harfang des neiges (*Bubo scandiacus*), rappelant la blancheur des hivers québécois, l'enracinement dans un climat semi-nordique et l'extension sur un très vaste territoire, devint l'emblème aviaire du Québec.

Le bouleau jaune (*Betula alleghaniensis*), communément appelé merisier, fut choisi comme arbre emblématique de la province, pour sa présence dans les forêts du Québec et son usage à la fois artisanal et commercial.

En 1999, l'iris versicolore (*Iris versicolor*) fut choisi comme fleur-emblème du Québec, en remplacement du lys blanc, qui n'est pas indigène au Québec. Outre sa ressemblance au fleurdelisé du drapeau québécois, il symbolise, par l'harmonie de ses couleurs, la diversité de la société québécoise et, par son habitat, l'importance des milieux humides dans la province. De plus, sa floraison se produit vers le 24 juin, le jour de la Fête nationale du Québec.

Enfin, en octobre 1998, un insecte-emblème a été choisi par vote populaire lors d'un scrutin parrainé par l'Insectarium de Montréal : le papillon amiral blanc (*Limenitis arthemis*). Cet insecte était en compétition avec quatre candidats : la coccinelle maculée, la demoiselle bistrée, le bourdon fébrile et la cicindèle à six points. Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec soutient et finance actuellement des actions pour faire reconnaître officiellement le papillon amiral comme insecte emblématique.

Le 24 juin est la date officielle de la Fête nationale du Québec, jour férié et chômé, marqué par diverses manifestations officielles et populaires (défilés, concerts, etc.). Coïncidant avec la Saint-Jean-Baptiste, traditionnellement et historiquement associée aux Canadiens français, cette fête est devenue, depuis plusieurs années, un événement plus familial et rassembleur des Québécois de toutes origines. Cet ensemble de festivités se veut un événement officiellement apolitique. Néanmoins, il est parfois l'occasion, pour les nationalistes québécois, de manifester leur allégeance politique.

Le Québec est divisé en 17 régions administratives. Ces régions ne sont pas des divisions politiques du Québec. Elles servent à organiser l'administration publique et constituent généralement les unités de division pour les différents services gouvernementaux.

Ces régions ne doivent pas être confondues avec les 21 régions touristiques du Québec. Bien que les deux découpages correspondent, des différences peuvent être notées. Ainsi, les régions administratives de la Capitale-Nationale, de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec sont divisées, eu égard au tourisme, en Québec et Charlevoix, Duplessis et Manicouagan, et Baie-James et Nunavik, respectivement. Aussi, la région administrative de l'Estrie est nommée Cantons de l'Est, lorsqu'il est question de tourisme.

Le droit québécois est un système juridique mixte, civiliste et de Common Law issu des traditions juridiques française et anglaise.

Le droit québécois à proprement parler est le droit de la province de Québec et ne comprend pas le droit de juridiction fédérale applicable au Québec. Le droit fédéral est

entièrement un droit issu de la tradition de Common Law, tandis que le droit provincial québécois est un droit d'inspiration mixte.

D'abord une colonie française, le Canada ou Nouvelle-France reçut le droit français et notamment la Coutume de Paris.

En 1760, durant la Guerre de Sept ans, la colonie est conquise par l'Angleterre. Par le Traité de Paris de 1763, la colonie devient définitivement anglaise. Le droit s'appliquant sur le territoire de la province de Québec est alors remplacé par le droit anglais en vertu de la Proclamation royale. En 1774 cependant, en raison des problèmes liés à l'introduction d'un droit étranger et à la suite de représentations faites par la population canadienne, la province de Québec est créée et le droit civil français est rétabli par l'Acte de Québec. Le droit public, c'est-à-dire le droit criminel ainsi qu'une part significative du droit administratif demeure un droit d'inspiration anglaise.

En 1791, la province de Québec est divisée en deux colonies, à l'Ouest le Haut-Canada (qui deviendra la province d'Ontario) et à l'Est, le Bas-Canada (qui deviendra la province de Québec). En 1840, le Haut-Canada et le Bas Canada sont réunis en une seule colonie, la province du Canada ou Canada-Uni, mais le Bas-Canada conserve son droit privé de tradition civiliste. En 1867, la fédération canadienne est créée par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (aujourd'hui appelé la Loi constitutionnelle de 1867) et le Québec devient une province canadienne. L'Acte de l'Amérique du Nord britannique prévoit le partage des pouvoirs entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Le Québec conserve sa juridiction (sauf certaines exceptions) en matière de droit privé.

En 1866, le droit civil du Bas-Canada est codifié pour la première fois dans le Code-civil du Bas-Canada qui est inspiré par le Code civil français. Le Code civil du Bas-Canada sera remplacé en 1994 par le Code civil du Québec.

Le français québécois, le français du Québec ou le français du Canada est une variété de la langue française parlée principalement au Québec.

Le français québécois ne doit pas être confondu avec d'autres variétés nord-américaines, telles que le français acadien et le français terre-neuvien. En effet, près de 14% des francophones canadiens vivent à l'extérieur du Québec¹.

Pourtant, dans ses registres courant, familier ou soutenu, cette variété est également utilisée par les importantes minorités francophones dans des régions limitrophes des provinces canadiennes de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick et dans celle du

Manitoba² ainsi que par les petites communautés francophones dans le Maine, le New Hampshire et le Vermont aux États-Unis.

Le français québécois connaît de nombreuses variétés locales, mais chacune d'entre elles peut aisément être comprise dans toutes les régions québécoises. En revanche, ce n'est pas toujours le cas avec les communautés francophones à l'extérieur de l'Amérique du Nord : certains mots sont parfois prononcés de façon différente sans compter l'emploi occasionnel de régionalismes, si bien que la compréhension peut de temps à autre être difficile lorsque les locuteurs utilisent un registre familier ou populaire. Par exemple, les films québécois diffusés en France sont parfois sous-titrés. Au Québec, les films doublés en argot parisien sont souvent incompréhensibles. Lorsque les locuteurs utilisent un registre soutenu, la compréhension est facile et immédiate. Un même français standard est enseigné dans les écoles québécoises et étrangères, bien que l'Office québécois de la langue française privilégie parfois des divergences d'avec le français international ainsi que le français standard des autres États francophones.

La base du français québécois est le français populaire de Paris des XVII^e et XVIII^e siècles. Bien que les colons proviennent de différentes régions et parlent plusieurs patois, ils se retrouvent très près les uns des autres et doivent alors se comprendre entre voisins. Avec l'arrivée des filles du Roy, orphelines parisiennes destinées à marier les colons canadiens et à peupler la Nouvelle France, le français populaire de Paris s'impose alors comme la koinè du pays³, de sorte qu'au moment de la conquête britannique de 1763 plus de 80% des colons d'origine française parle un français standard; uniformisation linguistique à laquelle la France n'accédera qu'en 1910.

Le français québécois n'est donc pas synonyme d'ancien français, ancêtre plus lointain qui existait entre 1000 et 1300. On a longtemps cru qu'il était issu des langues d'oïl régionales comme le normand ou le saintongeais, mais ce « mirage » était le produit d'erreurs méthodologiques⁵. Si le français québécois tient son origine de la langue parisienne du XVIII^e siècle, l'idée courante selon laquelle son lexique, sa prononciation et sa prosodie seraient restés inaltérés s'avère fautive: le français du Québec, comme celui de la France, est une langue dynamique qui a évolué et trouvé ses inflexions propres en interaction avec un milieu sociolinguistique.

Enclavé dans un environnement unilingue anglophone (avec une minorité amérindienne), le français québécois a toujours senti peser sur lui une menace d'extinction. Cependant, les pressions et les revendications des francophones, dans les années 1970, ont amené le gouvernement fédéral du Canada à développer des politiques

de bilinguisme pour les services de l'État ainsi que l'étiquetage et l'emballage des biens et services commerciaux canadiens. Quant au gouvernement provincial du Québec, il s'est forgé une solide Charte de la langue française (connue sous le nom de loi 101) dès 1977, qui favorise le français, seule langue officielle de la province, au travail, dans l'affichage commercial et dans l'éducation des immigrants. Ce fut un réel tournant en ce qui concerne la protection de la langue.

Deux écoles de pensée s'affrontent pour définir la norme du français québécois. Les aménagistes désirent créer une norme québécoise distincte du reste de la Francophonie et les exogénistes préféreraient que la norme québécoise en matière de langue soit à peu près la même qu'à l'extérieur du Québec.

Les francophones du Québec utilisent le pronom de la deuxième personne tu plus souvent et dans plus de contextes que ceux de France. Dans certains cas, il peut être parfaitement normal de s'adresser à un étranger (même un client) en utilisant le tu, alors que cela serait inapproprié en France. Par exemple, en s'adressant à un serveur (serveuse), l'emploi du tu avec un ton amical, au Québec, serait tout à fait poli et dans le simple but d'établir une relation plus directe, plus rapidement. Le vous est avant tout employé au Québec par égard à l'âge de la personne à qui on s'adresse.

Le discours français parisien (et celui des orateurs publics tels que les politiciens) apparaît souvent comme vieux jeu et pédant aux yeux des francophones du Québec. L'expression « parler en cul de poule » sert d'ailleurs à désigner une personne dont l'accent se conforme un peu trop au français de France, en particulier parisien. Cela est assez similaire à la perception que les anglophones d'Amérique du Nord ont des anglophones d'Angleterre. (L'expression «cul de poule» est probablement en lien avec l'utilisation uniforme des voyelles [y], [u], et [i] à Paris, par opposition à l'utilisation courante de soit [Y], [U], et [I] ou [y], [u], et [i] au Québec selon la position dans la syllabe et la région).

L'impression de surutilisation d'anglicismes dans le langage familier est l'une des causes de la stigmatisation du français québécois. Les Québécois et les Français s'accusent mutuellement (et eux-mêmes) d'utiliser trop d'anglicismes. Une plaisanterie dit que la différence entre le français européen et le français québécois est qu'en Europe on se stationne dans un parking et qu'au Québec on se parque dans un stationnement (le

verbe parquer existe en français et signifie placer dans un parc, stationner, le mot parking existe en français et signifie une place de stationnement).

Le Québec et la France ont tendance à avoir des anglicismes totalement différents, car ils sont au Québec le résultat graduel de quatre siècles de vie aux côtés d'anglophones, alors qu'en Europe, ils sont bien plus récents et résultent du fort rayonnement de l'anglais américain. Par exemple, les Français vont utiliser l'anglicisme « week-end » alors qu'au Québec, on parle d'une fin de semaine, en Europe l'expression fin de semaine désignant la fin de semaine ouvrée (jeudi vendredi). En revanche, les Québécois utilisent plusieurs anglicismes qui ne sont pas utilisés en France et vice-versa.

Les jurons les plus proéminents sont composés des divers vocables catholiques. Pour plusieurs, ils ne devraient en aucun cas être utilisés, car de nombreuses personnes sont sensibles à ceux-ci, même dans un contexte de plaisanteries ou d'explications factuelles. Dans certaines municipalités, s'ils sont utilisés à l'égard d'un agent de la paix ou s'ils sont utilisés à outrance dans un endroit public, ils peuvent même faire l'objet d'une infraction au maintien de l'ordre et de la paix et être punissables par contravention.

Caractéristique propre du français québécois, des mêmes termes blasphématoires sont souvent modifiés et utilisés sous la forme adverbiale, exclamative, nominative, qualificative et verbale, selon l'instant du moment. Ils donnent donc un sens à un contexte spécifique sans pour autant donner ce même sens à une autre situation. De plus, ils sont parfois combinés les uns avec les autres afin d'accentuer soit l'expression des émotions d'un individu ou un passage quelconque dans une phrase. Dans certaines situations, ils peuvent même mener à des situations loufoques, selon la combinaison des mots, du sens ou du moment de leur utilisation.

Généralement, ils sont utilisés dans un contexte de mécontentement, de colère et de frustration, bien qu'ils soient aussi utilisés dans des situations de joie, de surprise, etc.

Leur sens et leur force de frappe peuvent être atténués de différentes manières, notamment en se gardant une petite réserve avant de terminer la prononciation d'un mot ou en y ajoutant ou modifiant son suffixe.

Caractéristiques structurelles du français québécois :

Phonologie et phonétique :

Voyelles :

- conservation de l'opposition entre voyelles longues et courtes ;

- la conservation dans la distinction entre le A postérieur [ɔ] et le A antérieur [a] : patte et pâte ne se prononcent pas de la même façon ;
- une légère diphthongaison : â rendu [ɔʊ], ê rendu [ɛɪ] ou [aɪ] ;

Consonnes :

- un [s] souvent intercalé après /t/ devant /i/ et /y/, un [z] intercalé après /d/ devant /i/ et /y/ : tu se prononce [tsy], dîner se prononce [dzine] ;
- parfois, une jota entendue pour le son de la lettre j ou g doux dans certaines régions (Lac-Saint-Jean, Beauce): Georges se prononcera [xorx] (comme Jorge en espagnol, mais sans [é] à la fin) ;
- le R traditionnellement roulé dans l'ouest du Québec [r] et grasseyé dans l'est [R] (quoique de nos jours, le grasseyé domine partout) ;
- gn et ng prononcés de la même façon (camping, campagne) ; les deux se prononcent comme dans "campagne".

Ces caractéristiques varient selon les régions. Par exemple, à Montréal ou à Gatineau, on entend plus de mots avec des voyelles longues qu'à Québec (poteau se prononce [pɔto] à Québec, [po:to] à Montréal). De même, arrête se dit [arajt] à Montréal.

Baleine sera [balajn] à Montréal. La région de Trois-Rivières semble à première vue posséder encore plus de mots à voyelles longues. Par exemple, en plus des mots précédents prononcés comme à Montréal, on y retrouve [vinajgr] au lieu de [vinɛgr] à Québec et à Montréal.

Morphologie :

Certains affixes se retrouvent plus fréquemment au Québec qu'en France. Par exemple, le suffixe -eux, un nominalisateur qui apporte souvent un certain sens péjoratif : téter → tétéux ; niaiser → niaiseux ; obstiner → ostineux ; pot → poteux. Cela provient du dialecte normand. Il en va de même pour l'affixe "age" (action de ...) : niaiser → niaisage.

Syntaxe :

En règle générale, le français québécois écrit utilise les mêmes normes que le français standard des autres États francophones. Il arrive que l'Office québécois de la langue française (OQLF) travaille de concert avec l'Académie française ou avec les organismes gouvernementaux des autres pays de la Francophonie. Par conséquent, l'Office promeut un usage adéquat et personnalisé du fait français québécois. Le vocabulaire officiel régularisé et proposé par l'Office québécois de la langue française doit être utilisé au Québec dans les documents officiels et scolaires. Exemple : Les courriels sont une alternative au clavardage. On y retrouve donc des mots qui font référence à la réalité des locuteurs, mais qui ne sont pas encore approuvés ni reconnus par les organismes gouvernementaux des autres pays francophones (exemple : clavardage, banc de neige, dépanneur, magasinage, cégep, baladodiffusion, etc.).

Il y a par contre de nombreuses différences dans la grammaire non officielle, surtout à l'oral. Par exemple, certains mots ont un genre différent (ex.: une job, au Québec, et un job en France). D'autre part, il y a certaines règles s'appliquant plus ou moins. Par exemple, tout comme la différence de prononciation entre chien (masculin) et chienne (féminin) est la présence ou l'absence d'une consonne finale, les mots ambigus terminés par une consonne (tels que job) sont souvent assignés au féminin. La plupart du temps, le "ne" qui marque le négatif sera inexistant. Par exemple "Il ne faut pas faire ça" devient "faut pas faire ça".

En outre, certaines expressions prenant le subjonctif en français officiel prennent l'indicatif en français québécois, et vice versa (« bien qu'il est trop tard » plutôt que « bien qu'il soit trop tard »). C'est principalement un emploi familier oral, étant donné que l'usage écrit tend à suivre de plus près l'usage européen. Le subjonctif est à respecter à l'écrit, sinon il y a faute de grammaire.

L'OQLF recommande la féminisation des noms de fonction (comme « professeure », « auteure », « mairesse », etc.), tandis que l'Académie française, par exemple, la déconseille vivement.

Verbes :

Il y a quelques différences dans la structure verbale. Pour le verbe « s'asseoir », la conjugaison en « oi » est bien plus fréquente au Québec que « ie » ou « ey » (je m'assois au lieu de je m'assieds, assoyez-vous au lieu de asseyez-vous). D'autre part, le verbe « haïr » est usuellement conjugué en « j'haïs » (le verbe a deux syllabes) plutôt que « je hais » (avec une seule syllabe).

Au Québec, il est courant de dire Fais-toi-z-en pas au lieu de (ne) t'en fais pas.

Sauf dans le registre soutenu, le verbe « être » à la première personne du singulier se rend par la contraction chu (qui rappelle le chui - je + suis - utilisé dans le langage parlé du français métropolitain) ; suivi d'un mot commençant par une voyelle, il cause une liaison en t : Ch't'un gars patient, Ch't'arrivé. Un t est également souvent inséré après la seconde personne du singulier : T'é t'un gars patient ou encore, personnalisé d'un toi (familièrement, toé) à la fin : Té t'un gars patient toé. Est se prononce souvent é [e:].

Toujours dans le parler familier, aller à la première personne du singulier est souvent vas au lieu de vais. De plus, je vais + verbe (futur) est souvent modifié en m'as (venant de la prononciation populaire du premier part de la locution m'en vais-je), comme dans M'as t'tuer. Le futur simple est d'ailleurs souvent absent du parler familier, étant remplacé par le futur proche, c'est-à-dire le verbe aller et l'infinitif (par exemple : "Demain, je vais aller magasiner").

Signalons au passage le fameux « M'a aller maller ma malle » (= je vais aller poster mon courrier), dont le sens est le même que le verbe anglais to mail, tous deux venant de l'ancien français « malle(-poste) » (« sacoche portant le courrier »).

Le français québécois permet de remplacer une subordonnée conditionnelle en "si" par une construction à l'infinitif : "Avoir de l'argent, je t'en donnerais" pour "si j'avais de l'argent, je t'en donnerais."

Particule « -tu » :

La particule -tu est souvent utilisée dans le langage familier quand on pose une question directe (dont la réponse ne peut être que oui ou non) à quelqu'un. Le -tu tient alors le rôle d'un adverbe d'interrogation ou d'exclamation. Ce -tu est dérivé du -ti, particule interrogative du langage populaire en France, tirée du (-)t de la 3e personne verbale accolé au pronom il comme dans "Y en a-t-il d'autres ?" ou "Faut-il être fou ?", perdant graduellement le l comme dans "C'est-y pas possible". On retrouve beaucoup, au Québec, de la "parlure sarthouaise" du Maine-Anjou, ainsi qu'une grande communalité de vocabulaire rural.

- C'est-tu loin, ça ?
- J'ai-tu l'air fatigué ?
- Y'en a-tu d'autres ?
- Ça vous tente-tu vraiment d'y aller ?
- Faut-tu être cave pas à peu près !

- C'est-tu pas possible, ce qui arrive là !
- Tu vas-tu bien ?
- Ça va-tu ?
- Vous allez-tu y goûter finalement ? (rare, formulation de bas niveau) :

Par le fait même, le québécois parlé se rapproche de la très grande majorité des langues en distinguant le mode interrogatif du mode indicatif par l'ajout d'une particule interrogative :

- On a gagné (indicatif) → On a-tu gagné ? (interrogatif)

« pis » :

Dans la langue parlée, le pis (dérivé de puis) remplace systématiquement le et.

- J'm'en vas à Montréal avec Martin pis Julie.
- On est allé faire un tour pis boire un verre.
- Pis, ça a-tu été aujourd'hui à job?

« là » :

Toujours dans la langue parlée, l'utilisation du là ponctue très souvent la fin de phrase ou s'ajoute après un mot, voire les deux à la fois. De plus, le là peut parfois être doublé dans le langage populaire.

- J'l'adore cette place-là, moé.
- Moi là, ton char, là, j'l'aurais pas acheté.
- Elle est bin cute cette fille-là.
- C'est quoi ça là.
- Heille! Là-là! Arrête

Prépositions :

La préposition à est souvent utilisée dans des contextes possessifs, comme en français de France : la voiture à Pierre au lieu de la voiture de Pierre.

Dans de nombreux cas, les locuteurs québécois préfèrent utiliser la préposition à au lieu d'utiliser une expression non prépositionnelle avec ce : par exemple, à matin ou à soir au lieu de ce matin et ce soir. Notez aussi à cette heure, prononcé et parfois écrit asteure ou astheure pour maintenant, qu'on peut trouver dans les écrits de Queneau ou Montaigne. Cet usage de à est considéré familier et n'est pas utilisé dans le langage écrit.

La combinaison de la préposition sur se contracte lorsqu'elle est suivie d'un article défini : sur + le → sul ; sur + la → sua ou sâ (le a est allongé); sur + les → sés (le é est

allongé). La préposition **dans** est aussi sujette à contraction : **dans + les** → **dins**, **dans + le** → **danl**, **dans + la** → **dan** (la voyelle est allongée), parfois **dans + un** → **dun**.

Pronoms :

En parler familier, **a** est utilisé à la place de **elle** : **A m'énarve !** → **Elle m'énarve !**. **Y** ou **i** est également utilisé à la place de **il**, **ils**, ou **elles**, comme en français de France courant : **Y sont fous**. **È** est parfois utilisé pour **Elle est** : **È folle**, ou même un "**à**" long peut prendre la place de "**elle**". Exemples : "**elle ne veut pas**", devient rapidement "**à veut pas**". Ces utilisations étaient fréquentes dans le français du XVIIe siècle et ne sont donc pas caractéristiques du français québécois, mais d'un français qui a tout simplement été oublié par les français de France.

Il est courant de dire **chez nous**, **chez vous** et **chez eux** au lieu de **chez moi**, **chez toi** ou **chez lui/elle**, même si la personne concernée vit seule.

Le pronom « **nous** » n'est utilisé comme sujet (à l'oral) que dans le registre soutenu. C'est plutôt « **on** » qui est utilisé. Ainsi, « **Nous allons souper** » se dit "**On va souper**". "**Qu'allons-nous faire ce soir ?**" devient "**Qu'est-ce qu'on fait à soir ?**" ou alors « **On fait quoi à soir ?** ». C'est également le cas en français métropolitain parlé.

À l'oral, il est aussi fréquent d'omettre le sujet lors de l'utilisation du verbe être et qu'il n'y a pas d'ambiguïté. Par exemple, **sont belles pour elles sont belles**.

Lexique du français québécois :

Le français québécois a une variété de registres, allant du français officiel, fortement influencé par le français européen moderne et avec des traits phonétiques effacés, préservant cependant fortement de nombreux traits québécois, jusqu'au jocal.

Le français québécois fut autrefois stigmatisé, parmi les Québécois eux-mêmes comme parmi les Français d'Europe et les anglophones, comme étant un dialecte de bas étage, parfois à cause de l'usage des anglicismes, parfois simplement à cause de ses différences d'avec le français européen, perçu comme étant la référence. Jusqu'en 1968, on n'entendait pas de vocabulaire du français québécois dans les pièces de théâtre par exemple, et cette année-là, l'immense succès de la pièce de Michel Tremblay, **Les Belles-Sœurs**, s'avéra être un tournant.

Aujourd'hui toutefois, les francophones au Québec ont bien plus de liberté de choisir un « registre » en parlant et les personnages d'émissions télévisées ont presque toujours un parler « réel » de tous les jours plutôt qu'un français « officiel ». En Europe, le français

québécois est perçu comme étant un langage parfois difficile à comprendre. D'où la présence de sous-titres dans certains films québécois présentés en Europe francophone.

Variations régionales

Des différences régionales remarquables existent lorsqu'on compare, par exemple, le français du Sud du Québec et celui du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Par exemple, le français du Sud du Québec diphtongue dans plus de cas que le français de la région de la ville de Québec.

Le français du Sud du Québec est la variété la plus proéminente du français canadien.